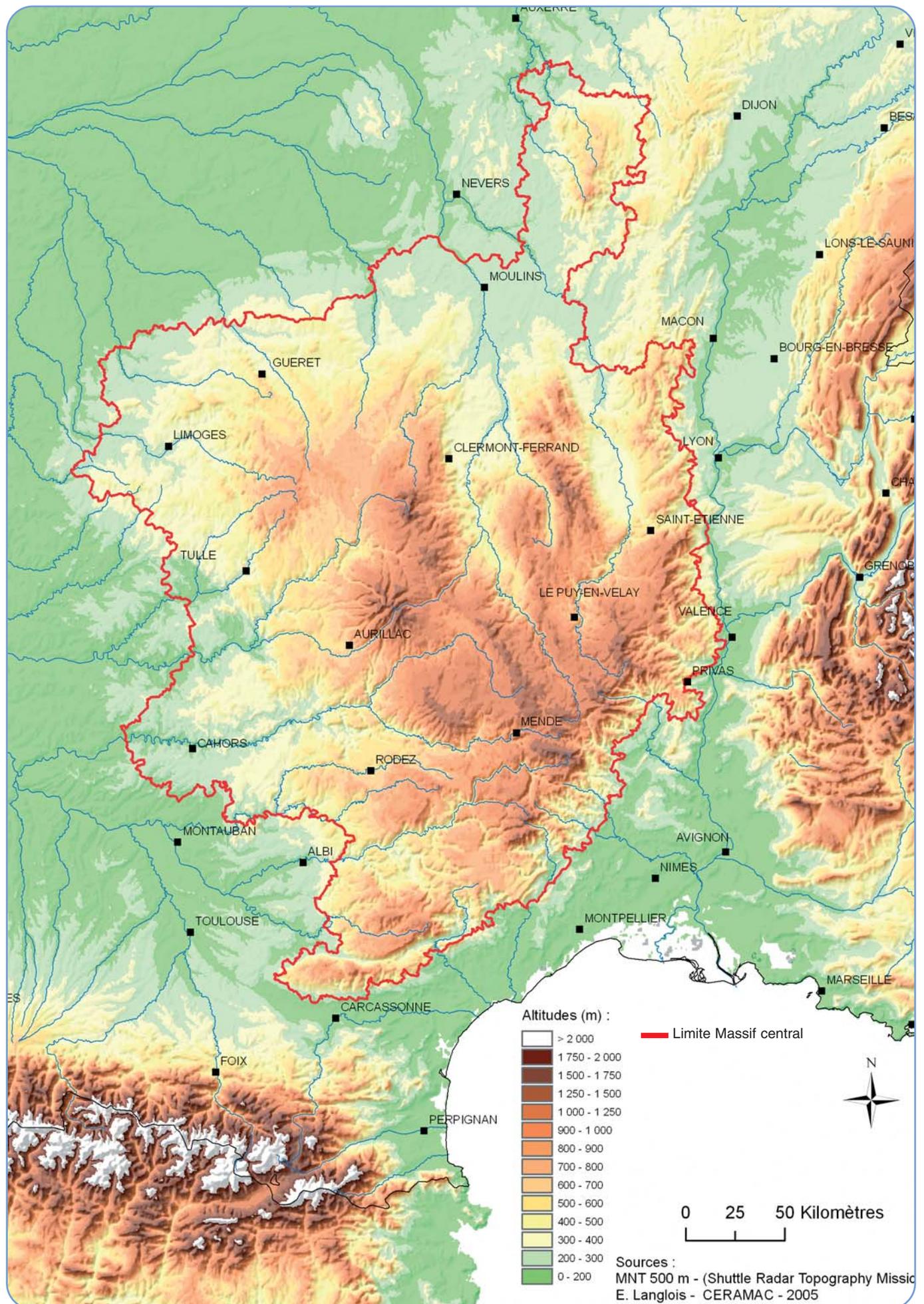


Schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central



**Version validée
par le comité de massif
du 30 juin 2006**

Le Massif central : le relief



Sommaire

La singularité du Massif5
Le Massif central, un espace d'avenir10
Les axes du développement11
Axe 1 – L' accueil de nouvelles populations11
Les enjeux11
Attirer des populations nationales et étrangères qualifiées	
Prendre en compte le vieillissement de la population comme facteur de développement	
Les orientations12
Soutenir la construction de l'offre d'accueil	
Soutenir la promotion de l'offre d'accueil	
Axe 2 – La création de richesses14
Les enjeux14
Accompagner la compétitivité des PME/PMI	
Soutenir les pôles d'excellence et les offres compétitives	
Développer une économie des agro-ressources liée à l'environnement et aux produits de qualité	
Appuyer la valorisation économique de la ressource bois	
Valoriser les offres touristiques comme levier économique	
Les orientations16
Créer de la richesse économique à partir de l'identité territoriale	
Adapter et diversifier les productions agricoles et agroalimentaires	
Se positionner sur deux marchés en expansion pour le secteur bois	
Construire et mettre en marché le tourisme	
Axe 3 – L'accessibilité du territoire21
Les enjeux21
Adopter une politique d'infrastructures à long terme	
Assurer une accessibilité équitable aux territoires et aux services d'intérêt général	
Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des technologies innovantes de communication	
Les orientations22
Mailler et interconnecter les infrastructures	
Développer des infrastructures de communications électroniques	
Les conditions de développement24
1^{ère} condition : la recherche/développement/transfert24
2^{ème} condition : l'environnement et le cadre de vie26
3^{ème} condition : les services29
4^{ème} condition : la structuration des réseaux33

Depuis 30 ans, le Massif central a bénéficié des aides de l'État au titre de l'aménagement du territoire et depuis 15 ans des fonds structurels européens dans le cadre de stratégies sectorielles. Progressivement, les acteurs socioprofessionnels, les élus ont construit ensemble des politiques originales, puis établi des règles de bonne gouvernance dans cet espace vaste comme l'Irlande ou le Portugal. Les membres du comité de massif ont décidé dès le 15 septembre 2004 de produire un schéma stratégique de massif : projet de développement territorial à long terme, fondé sur les prescriptions du développement durable. Le préfet coordonnateur de massif a souhaité que s'engage parallèlement une réflexion au sein des services de l'État.

Le schéma interrégional de massif est un document d'orientations stratégiques, évolutif et transversal à l'horizon 2030, résultat d'une démarche ordonnée et concertée :

- neuf groupes de réflexion présidés par un membre de la commission permanente ont réuni environ 150 participants : élus, socioprofessionnels, experts ;
- les services de l'État dans les cinq régions et les préfets des départements ont participé à la réflexion initiée par le préfet coordonnateur.

Ce schéma propose une vision prospective, partagée par les élus, les acteurs socioprofessionnels et associatifs, l'État, pour faire du Massif central un modèle de développement durable axé sur les filières d'excellence, la qualité des produits et la valorisation des espaces et des ressources locales. Le Massif central peut devenir un espace attractif, attrayant, utile pour l'Europe en répondant à la demande croissante des populations urbaines européennes pour de nouveaux lieux de vie alliant qualité et modernité. Il affirme sa volonté de faire fructifier ses richesses économiques : offres agricoles et agroalimentaires de qualité, valorisation de ses ressources naturelles comme le bois et l'eau, compétitivité et savoir-faire de ses PME/PMI et leaders mondiaux, nouvelles offres territoriales en matière de tourisme, loisirs, culture.

Face à une décroissance démographique et à un vieillissement supérieur à la moyenne nationale, le Massif central veut développer des stratégies originales fondées sur la valorisation des masses critiques obtenues par un travail en réseau à l'interrégional : le critère «solidarité et valeur ajoutée Massif central» a prévalu dans la préparation du schéma de massif. Il apporte une valeur ajoutée aux politiques départementales et régionales garantes de la pertinence de la proximité.

L'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne place le Massif dans une situation nouvelle : il s'agit de passer d'une logique de zonage à une logique de projets au cœur du développement des territoires. Les acteurs du massif proposent pour l'après 2006, des stratégies alliant cohésion sociale et compétitivité économique s'inscrivant dans les grandes orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).

En s'organisant, en promouvant les spécificités de leurs territoires, les acteurs du Massif central ont l'ambition d'offrir aux populations françaises et européennes un espace moderne de projets ouvert sur le monde dans un environnement authentique et un cadre de vie préservé.

Le schéma de massif peut donner lieu à des déclinaisons thématiques. (article 179 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux)

La singularité du Massif central

Le nom de «Massif central» a une origine savante. En 1841, deux géologues, Dufresne et de Beaumont, publient la première carte géologique de la France. Ils reconnaissent le massif hercynien composé des Vosges, du massif armoricain et du «massif central»¹. Plus tard, le mot entre dans le monde de l'école et s'ancre dans l'imaginaire collectif : «il est mémoire, transmise par la carte de géographie accrochée aux murs de l'école de la république»². Cette carte popularise l'appellation «Massif central», devenue nom propre, reprise aujourd'hui dans les cartes météorologiques à la télévision et dans les magazines internationaux des compagnies aériennes. Après la Seconde guerre mondiale, la politique volontariste d'aménagement du territoire se transforme progressivement en une politique de développement local et territorial :

- 1964 : création de la SOMIVAL (société d'aménagement régional) ;
- 1967 : lancement de la politique de rénovation rurale ;
- 1975 : premier plan du Massif central ;
- 1985 : loi «montagne» délimitant des massifs montagneux dont celui du Massif central ;
- 2005 : extension du Massif central au Morvan.

Le Massif central est à la fois un espace géomorphologique, une image météorologique, une entité interterritoriale où se construisent depuis trente ans des politiques publiques de compensation de handicaps mais aussi des politiques innovantes dont plusieurs bénéficient aujourd'hui à la Nation.

■ Un environnement diversifié et préservé

S'étendant sur 15 % du territoire national, le Massif central représente 42 % de la zone montagne française avec une altitude moyenne (437 m) élevée et des hauts plateaux. Sur près de 85 000 km², il offre une variété de paysages de vallées et de hautes terres, des espaces de montagne sèche et de prairie humide, un patrimoine exceptionnel d'habitats naturels, d'espèces animales et végétales. Des lieux sont soit inscrits ou candidats à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité (Unesco) comme «les Causses et les Cévennes», conservatoire vivant des paysages ruraux du sud de l'Europe, soit labellisés ou en cours de labellisation «grands sites» comme le Puy de Dôme, les gorges du Tarn... Le Massif central dispose de parcs naturels régionaux et d'un parc national, vecteurs de nouvelles formes de développement économique dans un environnement préservé. L'environnement joue un rôle premier : la variété des substrats géologiques, le caractère montagnard et la position de carrefour ont permis le développement d'une grande biodiversité ; elle s'appuie sur la présence d'espèces endémiques ou rares qui bénéficient de plans nationaux de restauration et pour lesquels le Massif a une responsabilité particulière.

L'empreinte humaine est très lisible sur les milieux «naturels», preuve que ce territoire, partout vivant, dispose

¹ In atlas et géographie de la France Guy Bouet et André Fel Flammarion 1983

² In L'esprit des hautes terres Llibert Tarrago Editions Autrement 1996

d'atouts utilisés depuis le néolithique pour l'agriculture et l'élevage. L'artisanat et l'industrie existent au moins depuis l'époque romaine : la céramique sigillée produite dans les fours de la Graufresenque et de Lezoux était exportée au-delà des limites de l'Empire. Des villes nées de l'histoire politique, économique, religieuse, ont eu un rayonnement européen (ex. Le Puy, Conques, Vézelay...) dont témoigne aujourd'hui leur patrimoine culturel de renommée internationale.

■ Un peuplement de faible densité

Avec 3,7 millions d'habitants répartis dans 4073 communes (11 % des communes françaises), le Massif central est un espace à la fois peu densément peuplé (44 habitants au km²) et caractérisé par un habitat permanent «le plus haut perché» de France. Depuis trente ans, le Massif subit une érosion démographique due à un net déficit naturel. C'est à partir des années soixante-dix que le nombre de décès a dépassé celui des naissances. Cette aggravation a été causée par la chute des naissances, due à une baisse de la fécondité qui a marqué le Massif central comme l'ensemble du territoire métropolitain. Pourtant, depuis une dizaine d'années, les arrivées sont plus nombreuses que les départs. Mais le solde migratoire légèrement positif cache de grandes disparités suivant les tranches d'âge :

- Une installation de jeunes retraités ;
- Une arrivée de jeunes familles ;
- Un déficit de jeunes actifs entre 18 et 29 ans.

Tous les ans 15 000 jeunes obtiennent un diplôme dans un établissement d'enseignement supérieur du Massif central. Le besoin de jeunes diplômés par les entreprises a été estimée à 10 000 par an avec, pour au moins 40 % d'entre elles, des difficultés de recrutement.

Les tendances démographiques actuelles du Massif central –faible fécondité, vieillissement prononcé de la population et mouvements migratoires accentuant le déficit des jeunes– ne permettront pas d'enrayer la diminution de la population constatée depuis vingt ans. D'ici 2030, le Massif central devrait perdre 270 000 habitants environ³(selon l'analyse de l'INSEE à partir du recensement de 1999). Cette perte sera due à l'aggravation du déficit naturel provoquée par la chute du nombre de naissances et sera sensible dans tous les départements. La population devrait diminuer dans tous les types d'espaces : ruraux et même urbains sauf si cette évolution y est compensée par une forte attractivité. Au-delà de sa diminution, la population du Massif continuera de vieillir par la démographie des «papy-boomers», la baisse prévisible des jeunes et l'arrivée ou le retour de retraités sur ces territoires. Néanmoins les dynamiques mises en place par différentes collectivités territoriales commencent à se faire sentir, certains territoires ont stoppé leur baisse démographique, voire ont regagné des habitants.

Ainsi, le Massif central est confronté au renouvellement de ses forces vives. Si une politique d'envergure n'est pas menée, des tensions risquent de se manifester sur le marché de l'emploi et sur l'activité économique. Les marges de manœuvre hors immigration sont faibles : encouragement au travail, emploi de travailleurs âgés, activité féminine. Si l'on admet une baisse tendancielle des actifs agricoles et industriels, les tensions seront particulièrement vives sur le secteur des services, déjà sous représenté dans le Massif central, et sur certains métiers critiques de cadres supérieurs.

■ Des entreprises industrielles et artisanales présentes sur tout le territoire

En dépit d'une image rurale, le Massif central dispose d'une présence industrielle et artisanale diffuse sur l'ensemble du territoire, de pôles de compétences, d'une offre d'enseignement supérieur et de recherche, de villes moyennes dynamiques. Cette spécificité industrielle est héritée de la première révolution industrielle (exploitation des minerais, aciéries, textiles...), des guerres ou des manufactures de l'époque moderne (arts du feu, verre, papier...). Ce développement industriel et artisanal trouve l'essentiel de son origine dans la présence de ressources naturelles, mais aussi dans le dynamisme et le savoir-faire de ses habitants. De grandes entreprises comme Michelin, Ratier, Lapeyre, Legrand, SAGEM, sont originaires du Massif central. Elles génèrent un tissu local de sous-traitants, sont porteuses à l'échelle nationale et internationale d'une image d'excellence économique et d'innovation technologique. Même dans les régions dont les métropoles sont en dehors du Massif, la présence industrielle est forte : ainsi, c'est notamment dans l'arrière-pays que sont installées les usines en Languedoc-Roussillon.

Établissements actifs au 01/01/2004

	Nombre d'établissements			Evolution 1995-2004	
	Ensemble	moins de 10 salariés	50 salariés ou plus	Territoire	Zone de comp.
Ensemble	174 619	161 632	2 026	5,1	12,6
Industrie	23 383	19 107	950	-5,3	-4,3
dont IAA	6 469	5 768	150	-9,8	-8,7
Construction	26 293	24 507	138	3,0	9,3
Commerce et réparations	46 632	43 737	358	-4,4	1,3
Autres services	78 311	74 281	580	16,7	25,2
dont : services aux entreprises	19 910	18 066	321	33,7	40,7
dont : services aux particuliers	29 206	28 348	45	8,0	16,2
dont : éducation, santé, action soc.	20 220	19 868	66	18,0	26,3

territoire = Massif central

zone de comparaison = France métropolitaine

Emplois au lieu de travail par secteur d'activité en 1999

	Nombre d'emplois	% Massif central	% France métropolitaine
Ensemble	1394091		
Agriculture	114235	8,2	4,2
Industrie	299959	21,5	18,2
Construction	88892	6,4	5,8
Tertiaire	891005	63,9	71,8
dont:			
commerce	167222	12	13,2
dont: services entreprises	112632	8,1	12,3
dont: services particuliers	92391	6,6	7,4

³ source Atlas Massif central – INSEE 2002

En 2001, 23 500 entreprises industrielles employent près de 300 000 salariés. Plus de 64 000 établissements artisanaux représentent 206 000 actifs⁴. La part de l'emploi industriel dans l'emploi total y est de 18 % plus élevée que l'ensemble des régions métropolitaines. Un emploi sur trois se compte dans l'industrie et notamment dans l'industrie des biens intermédiaires. Cette industrie répartie est fragilisée par les délocalisations et par les difficultés à trouver des repreneurs ou des cadres. Par contre, le taux d'emploi dans les services aux entreprises est inférieur à la moyenne nationale et même inférieur à celui des autres massifs.

Un tissu de petites entreprises ou de très petites entreprises, à la capacité de création importante, associée à la pérennité des entreprises nouvelles, caractérise le paysage industriel. Cinq ans après leur création, 71 % des entreprises dans le Massif central sont toujours en activité contre 67 % en moyenne nationale.

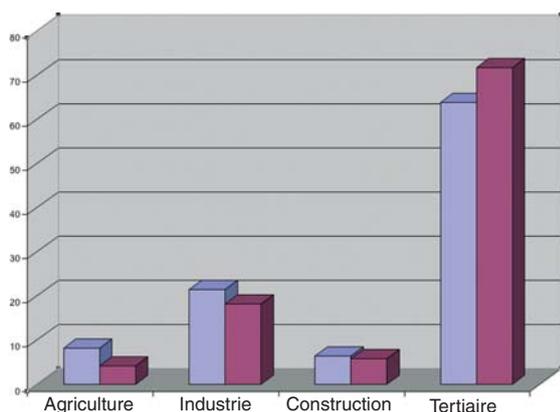
Le Massif central est l'un des premiers territoires à avoir suscité la création de Systèmes Productifs Localisés (SPL) dans des secteurs aussi différents que la filière bois, la mécanique ou le textile. Citons, à titre d'exemple le pôle mécatronique de Montluçon, le pôle plastique du bassin sigolénais, le pôle textile santé-hygiène de Saint-Étienne, le pôle céramique du Limousin, la Mecanic Vallée de Brive à Rodez en passant par Figeac.

■ Un territoire propice à l'élevage

La vocation d'élevage du Massif est traditionnelle. C'est la plus grande prairie naturelle de France. Plus de 80 % des terres agricoles sont destinées aux métiers de l'élevage. Plus de huit agriculteurs sur dix sont des éleveurs d'herbivores. Les résultats du recensement agricole 2000 confirment l'importance du troupeau bovin dans l'agriculture et la poursuite de l'accroissement du cheptel, notamment le secteur allaitant (33 % du troupeau allaitant national). Dans ces pays naisseurs, quatre principales races bovines : Salers, Aubrac, Limousin, Charolais, sont porteuses d'identité territoriale et de qualité, mais sont peu créatrices sur place de valeur ajoutée. Le Massif central produit sur la montagne sèche les 2/3 du lait de brebis français (race Lacaune) dont la moitié est transformée en Roquefort et 40 % de la viande ovine nationale. L'agriculture emploie 8 % de la population totale du Massif, alors que sa part atteignait 12 % en 1988. Dans l'ensemble, les exploitations s'agrandissent, l'achat de matériel vise la performance.

En matière d'emplois, les industries agroalimentaires représentent un peu plus du quart des industries du Massif central, soit environ 13 % des industries agro-alimentaires françaises. Toutefois, par rapport à la moyenne nationale, les filières produits carnés, industries laitières, produits végétaux et travail du grain sont sur-représentées tant en terme d'effectifs que de chiffre d'affaire, avec un poids important des petites entreprises.

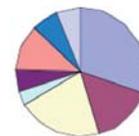
Emplois par secteur d'activité en 1999



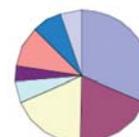
territoire = Massif central
zone de comparaison = France métropolitaine

■ % territoire
■ % zone de comparaison

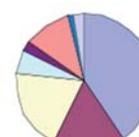
Répartition des exploitations 3/4 en système herbivore



Répartition des UTA



Répartition de la SAU 85 % concernée par l'herbe



■ Bovins viande ■ Bovins lait
■ Ovins, caprins et autres herbivores ■ Bovins lait-viande
■ Polyculture à orientations herbivores ■ Grandes cultures et polycultures
■ Vin fruits et cultures spéciales ■ Hors sol, cultures élevage et divers

UTA : Unité de travail annuel
SAU : Surface agricole utile

■ Un impact fort de la forêt, mais une filière bois à dynamiser

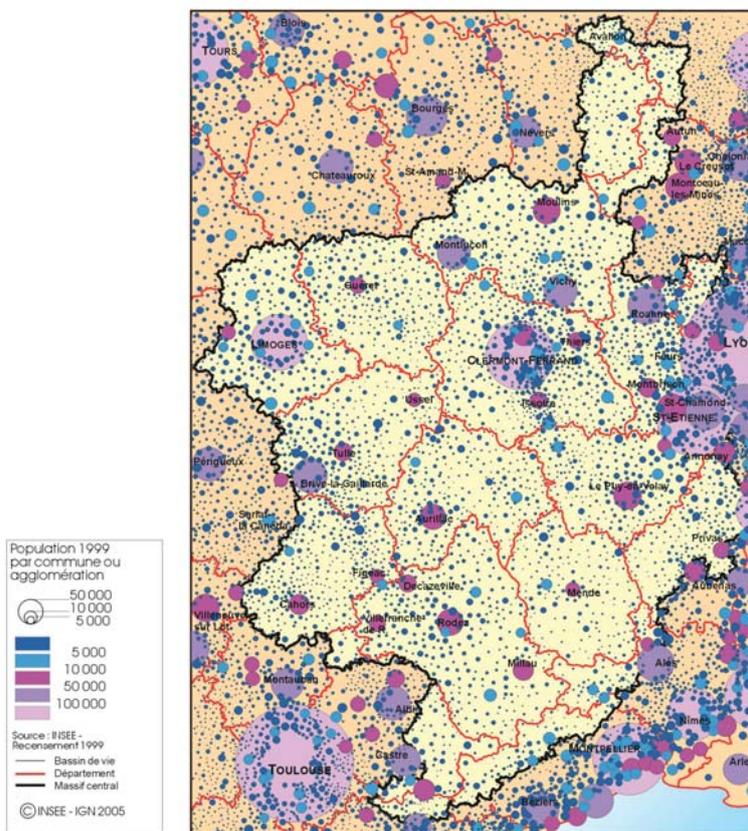
Avec 36 % de taux de boisement (taux supérieur de 7 % à la moyenne nationale), les forêts occupent une part importante dans le paysage de l'Espace central* (2,7 millions d'hectares, 89 % de forêt privée avec une surface moyenne de 2,96 ha). Majoritairement feuillues, elles font l'objet de nombreux enrésinements. L'arrivée au stade de récolte des peuplements résineux récemment introduits et surtout ceux du Douglas, constitue l'atout maître du Massif central en matière forestière. Le morcellement de la propriété, l'isolement du massif, une certaine difficulté d'exploitation et de circulation constituent des contraintes sérieuses. La structure des emplois (36 600 avec la fabrication de meubles) sur ce territoire montre une forte spécialisation dans les secteurs de la sylviculture, de l'exploitation et des services forestiers, du sciage et du rabotage du bois, dans la fabrication de charpente et de menuiserie ainsi que dans la fabrication de meubles. Cependant toutes ces activités, hormis la sylviculture, ont vu leur part dans l'emploi total diminuer entre 1990 et 1999.

■ Un territoire approprié pour le tourisme de découverte et de nature

Les sites touristiques sont bien dispersés sur l'ensemble du massif. En 2001, 26 sites avaient attiré plus de 100 000 visiteurs : châteaux, villages et sites de caractères, grottes, parcs à thèmes et parcs animaliers. Plusieurs festivals ont une notoriété nationale voire internationale. Hors résidences secondaires, la capacité d'hébergement est de 568 000 personnes, soit 16 % de la population résidente (13 % en moyenne nationale). Le parc de résidences secondaires est important : 14 % des logements possèdent une vocation de loisir contre 10 % sur le reste du territoire métropolitain. Les emplacements de camping (79 000 emplacements) représentent près de 40 % de cette capacité d'accueil touristique. Le tourisme social y est également très présent. C'est dans les stations thermales et dans le sud du Massif central que la capacité d'accueil est la plus importante. Avec ses grands espaces et son patrimoine historique, le Massif central est attractif pour le tourisme de nature et de découverte. Du potentiel existe sur l'agritourisme, la remise en forme thermique et les tourisms culturel et industriel, et les activités liées à la place de l'eau dans le Massif (plans d'eau, rivières, pêche...).

■ Un maillage de villes et de bourgs toujours vivants

Population par commune ou agglomération en 1999



* Espace central, zone correspondant au zonage Massif central avec l'Indre et le Cher

Le Massif central se distingue par un relatif équilibre entre population rurale et population urbaine. Le maillage urbain est constitué à la fois d'aires urbaines de grande, moyenne et petite taille et de bourgs ruraux.

Deux tiers des villes et des bourgs sont en zone de montagne et les douze villes moyennes structurant cet espace à dominante rurale sont encore mal reliées entre elles, rendant malaisée leur coopération.

Trois agglomérations, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Limoges animent chacune une aire urbaine de plus de 200 000 habitants. Elles concentrent les emplois métropolitains supérieurs : universités, grandes écoles, laboratoires de recherche publique ou liés aux groupes privés.

Aujourd'hui les grandes métropoles Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux (surtout demain avec l'achèvement de l'A89) irradient de leur influence le Massif central en termes d'emplois, d'accès aux services, comme pôles universitaires et de recherche. Ces territoires moteurs peuvent avoir des effets d'entraînement importants pour les territoires ruraux. L'ensemble des aires urbaines du Massif central regroupe 24 % du territoire, 62 % des habitants, alors qu'en France, l'espace à dominante urbaine regroupe 82 % de la population. Des aires d'emploi sont situées dans l'espace rural : 10 % contre 6 % en moyenne nationale. Les aires d'emploi de l'espace rural ont ainsi une place prépondérante. 56 pôles en milieu rural offrent plus de 1500 emplois et jouent un rôle similaire à celui des pôles urbains en matière d'attractivité commerciale et de services. De nombreuses entreprises artisanales de l'alimentation et de services sont installées en milieu rural. En 1999, plus d'un résident sur quatre vivait dans un espace à dominante rurale, hors aires d'emploi. Cette proportion est double de celle enregistrée au niveau national et concerne plus du tiers des habitants des départements du sud du Massif central.

Les pôles de services intermédiaires (environ 400) offrent un éventail diversifié de commerces non alimentaires et de services courants dont le pouvoir attractif est relativement élevé. Ils correspondent aux communes les plus fréquentées pour des motifs non professionnels. L'essentiel des services courants est présent dans un maillage de 250 autres communes peuplées en moyenne de 1500 habitants.

■ Un territoire à la croisée de grandes infrastructures

D'îlot contourné, le Massif central devient espace de liaison ouvert sur l'Europe. Le Massif central, grâce à l'achèvement du plan autoroutier initié en 1975, se trouve en 2006, dans un positionnement central favorable à son rayonnement national et dans le sud-ouest européen. Des efforts restent à faire pour ouvrir le territoire sur le Nord-Est, via la Bourgogne. Aucun des 30 projets du Réseau Trans-Européen des Transports (RTE-T) ne traverse le Massif.

L'A89 et la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) en cours de réaménagement à 2 X 2 voies, et la RN 88 Lyon-Toulouse opération nationale pilote développement durable (pour laquelle un partenariat public-privé a été préconisé lors du CIACT⁵ du 14 octobre 2005) vont permettre des liaisons transversales croisant les grandes liaisons nord-sud.

Si de réels progrès ont été enregistrés, l'accessibilité à Paris et à l'Europe demeure encore problématique en certains points :

- quatre des douze départements français, ayant une accessibilité médiocre ou très médiocre à Paris (plus de 3 heures) y sont situés : Lot, Lozère, Ardèche et Allier, sans compter les départements pourvus d'une liaison aérienne à Paris à des coûts aller-retour très élevés,
- cinq des huit aires urbaines durablement à l'écart des grands réseaux sont dans le Massif central : Castres-Mazamet, Aurillac, Aubenas, Decazeville, Villefranche de Rouergue.

Dans son rapport intitulé «l'exception territoriale, un atout pour la France», le Sénat relève 14 aires urbaines de plus de 50 000 habitants ne disposant pas d'une desserte suffisante. Six sont dans le Massif central : Roanne, Rodez, Castres-Mazamet, Moulins, le Puy en Velay et Aurillac.

À part Saint-Étienne, aucune grande ville n'est reliée à Paris par TGV. Le réseau grandes lignes avec Paris n'a fait l'objet que d'une augmentation du nombre de dessertes quotidiennes et d'une amélioration du niveau de confort mais pas de gain de temps. Les liaisons transversales internes d'envergure nationale, en particulier Limoges-Lyon et Clermont-Ferrand-Bordeaux se sont dégradées. Le fret ferroviaire est peu développé et des lignes ont été désaffectées : des lignes desservant de grandes entreprises ont été récemment fermées. La part du ferroviaire dans le trafic marchandises est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Les couvertures téléphonie mobile et haut débit sont incomplètes en particulier aux marges des limites administratives départementales et régionales. Les entreprises ne s'installent, ne se développeront, voire ne resteront que dans des zones bien desservies par les Technologies d'Information et de Communication (TIC).

⁵ Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires

Le Massif central, du fait de sa diversité et de son positionnement géographique subit des tendances centrifuges avec des régions limitrophes plus peuplées, plus créatrices de richesse économique. Il comprend une diversité de territoires avec des enjeux différents car la logique de découpage administratif a souvent eu pour objectif ou pour effet de fragmenter les territoires identitaires. Le Massif central est marqué par des identités culturelles fortes forgées par le relief et l'éloignement.

Étant largement issu d'une politique de compensation des handicaps de zone rurale, le Massif central présente une image encore insuffisamment positive bien qu'il soit devenu en quelques dizaines d'années un territoire qui s'organise, porteur de modernité, de richesse économique, de potentiel à exprimer.

Vu de l'extérieur, le Massif central présente trois spécificités majeures :

- c'est un espace rural de grande qualité patrimoniale avec une densité faible et une structuration dominée par un semis de petites villes ;*
- cette faible densité se conjugue avec une occupation quasi totale du territoire et une accessibilité partout possible, à la différence par exemple des espaces ruraux scandinaves ou méditerranéens ;*
- c'est un espace rural sur lequel des entreprises industrielles et artisanales (certains grands groupes d'envergure internationale en sont originaires ou y ont leur siège !) disséminées sur l'ensemble du territoire, créent de la richesse économique et valorisent des savoir-faire techniques.*

Mieux ouvert sur le reste du monde, il constitue désormais un espace attractif pour valoriser ses points forts, créer des richesses, attirer de nouvelles populations et devenir un territoire fort et compétitif au sein de l'Europe élargie.

Le Massif central, un espace d'avenir

En rompant définitivement avec une logique de «rattrapage» ou de «compensation des handicaps», le Massif central, tout en reconnaissant ses contraintes de moyenne montagne, mais en mettant en avant sa singularité, a la capacité de développer, équilibrer, organiser, pour affirmer sa compétitivité et son attractivité dans la France et dans l'Europe. Il a la volonté de construire un modèle de développement original ancré dans le développement durable pour attirer de nouvelles populations françaises et étrangères.

La reconquête démographique est l'orientation stratégique prioritaire pour les prochaines décennies. Pour l'atteindre, les acteurs du Massif central privilégient trois axes de développement :

- l'accueil de nouvelles populations,
- la création de richesses ;
- l'accessibilité du territoire.

Pour accroître sa compétitivité en Europe et dans le monde, devenir un territoire attractif, la recherche et le développement, l'environnement et le cadre de vie, le maintien et le déploiement des services, la structuration des réseaux d'acteurs sont des conditions indispensables.

En s'engageant sur des orientations à long terme (horizon 2030), les acteurs du massif témoignent de leur volonté d'avoir une vision prospective partagée de l'avenir de leur territoire, construite sur les atouts de différenciation positive.

Sa particularité en Europe de «montagne habitée» permet de positionner le Massif central comme un espace de qualité et de modernité :

- pôles d'excellence à vocation européenne : céramique, mécanique, technologies du vivant, eau, viande ;
- organisation de nouvelles filières dans des secteurs à fort développement : tourisme, produits agricoles de qualité, bois ;
- prise en compte de sa position géographique en Europe et de liaison avec les territoires du sud de l'Europe.

La stratégie proposée est centrée sur la structuration des réseaux d'acteurs, la construction des offres, l'organisation des filières, l'ingénierie, l'attention portée aux «marchés» et aux «périphéries» du massif, la communication, la coordination des politiques.

C'est là que se situe la «valeur ajoutée» du massif : initiatives d'organisation, d'innovation, de coordination à encourager, à disséminer sur des créneaux de réussite économique et de modernité dans une démarche partenariale.

Les futures contractualisations devront s'appuyer sur le schéma de massif : *«les conventions interrégionales de massif traduisent les priorités ... en faveur du développement économique...»*

Elles prévoient les mesures mises en œuvre dans cet objectif par l'État, les régions et, le cas échéant, d'autres collectivités territoriales compte tenu des orientations des schémas de massif...»

(article 179 loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux).

Les axes du développement

Axe 1 • l'accueil de nouvelles populations

Sur le Massif central, se combinent des phénomènes de dépopulation, séquelles de l'exode rural, et des phénomènes de repeuplement résultant de migrations de populations vers les campagnes. La déprise démographique et la fuite de matière grise impliquent un appauvrissement du tissu des entreprises et des activités économiques. Le Massif central, plus que d'autres territoires, devra à la fois savoir «tirer parti» des conséquences du vieillissement de la population et devenir une terre d'accueil pour des jeunes (actifs, étudiants, apprentis...).

C'est un enjeu à la fois économique et culturel. La reconquête démographique passe par une politique active d'immigration et par des politiques attractives de services, d'habitat et de patrimoine afin de faire du Massif central un territoire de projet, au service de la solidarité, du développement économique, du maintien du service public accessible à tous.

ses, professions libérales, métiers du bâtiment, de l'agro-alimentaire, commerce, secteur médico-social, aide à la personne... Ces besoins, s'ils se transforment en offres de projets professionnels et familiaux à destination de publics ciblés tant en France qu'à l'étranger, seront un levier puissant d'attractivité et de création de richesse économique. Pour les populations, notamment des pays nouvellement entrés dans l'Europe, avec des formations de bon niveau particulièrement dans le domaine des activités de production industrielles et de services, une politique de promotion des atouts du Massif associée à des conditions d'installation favorables peut les inciter à investir leurs compétences et leur esprit d'entreprise dans les villes et les campagnes du Massif central. Susciter et gérer des flux migratoires, à partir de besoins répertoriés ou prévus, impliquent d'agir à la fois sur l'emploi, l'habitat, les services au bénéfice de «ceux et celles qui arrivent» et de «ceux et celles qui restent».

■ Prendre en compte le vieillissement de la population comme facteur de développement

L'arrivée d'une population active de seniors⁶ sur le territoire est une chance pour les territoires car ils apportent leurs expériences professionnelles, leurs savoir-faire et leurs relations. Leur parcours personnel et professionnel n'est pas linéaire et il est probable, au moins pour une grande partie d'entre eux, qu'ils s'investiront au-delà de l'âge de la retraite.

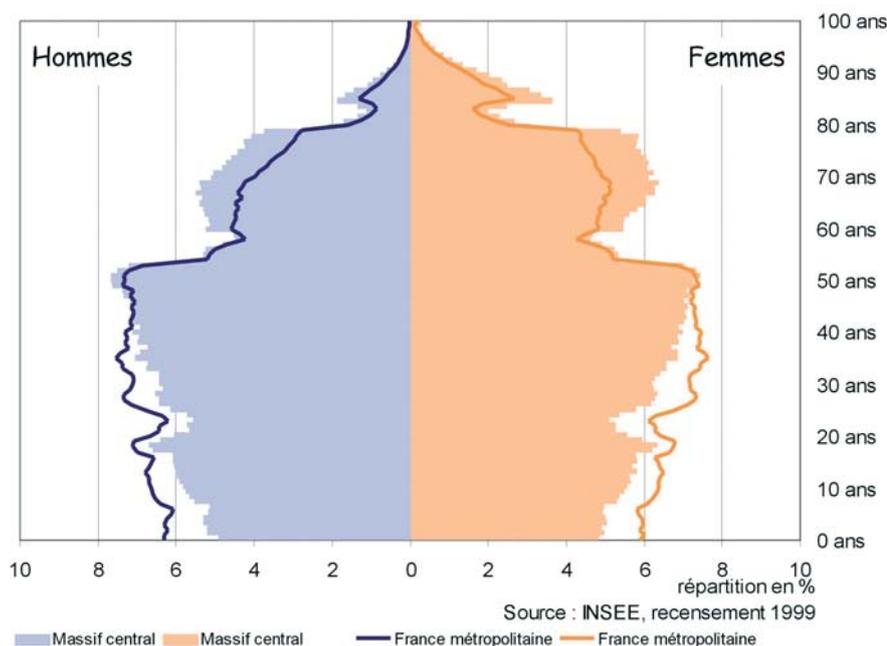
Permettre à la population âgée de conserver un degré suffisant de confort et d'indépendance de vie dans des

Les enjeux

■ Attirer des populations nationales et étrangères qualifiées

Des besoins de personnes qualifiées existent dans des secteurs touchés par les évolutions économiques et démographiques : salariés, artisans, reprises d'entrepri-

Pyramide des âges 1999



⁶ population âgée de plus de 50 ans

conditions économiques acceptables pour la collectivité est un défi pour les sociétés occidentales. Ces évolutions génèrent de nouvelles niches d'emploi : les métiers de la santé, d'aide et de soins à domicile, des services à la personne, de l'animation. Le vieillissement de la population active et l'augmentation du nombre de personnes âgées nécessitent d'avoir une vision prospective des besoins de formation des salariés de l'industrie, des établissements médico-sociaux, des structures d'éducation et de promotion de la santé. Avec ce vieillissement graduel mais inéluctable, le Massif central préfigure la France et l'Europe de demain, et à ce titre, peut être un territoire d'expérimentation.

Depuis plusieurs années, des politiques d'accueil ont été conduites par certaines collectivités locales, par des parcs naturels et des acteurs socio-professionnels. L'expérience pionnière du Limousin, les démarches professionnalisées et mutualisées de «Créer et vivre dans le Massif central» ont bien été mises en valeur lors des rencontres nationales de l'accueil à Saint-Brieuc en décembre 2004. Le constat permet d'affirmer que c'est au niveau des territoires volontaires que se créent des dynamiques, des politiques d'accueil après un diagnostic territorial. Mais les limites de ces territoires isolés sont vite atteintes.

Le Massif apportera une valeur ajoutée en mettant en avant à cette échelle inter territoriale la solidarité, la complémentarité, la mutualisation afin de favoriser et de soutenir la mise en œuvre de stratégies d'accueil et de construire l'offre de manière structurante. Il s'agit de mobiliser, organiser et ouvrir les territoires ruraux pour offrir des conditions d'activité, de réceptivité, d'habitabilité à destination des populations françaises et étrangères désireuses de construire un projet de vie dans le Massif central.

Les orientations

■ Soutenir la construction de l'offre d'accueil

La politique territoriale d'accueil doit s'intéresser aux conditions d'activité, d'habitabilité, de réceptivité afin de répondre aux besoins des candidats à l'installation. Il faut faire évoluer les approches d'accompagnement vers une meilleure implication des habitants pour que l'arrivée de nouveaux arrivants, actifs et retraités soit facteur de cohésion sociale.

Dans l'agriculture, il faut sauvegarder l'acte de production pour conserver et faire venir des actifs dans le Massif central, améliorer l'attractivité des métiers liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire, améliorer les conditions de travail au travers des équipements et de l'organisation.

Assurer le développement des entreprises et des nouvelles activités économiques en milieu rural grâce à l'implantation de populations cibles (jeunes diplômés, créateurs et repreneurs d'activités industrielles, artisanales, commerciales, libérales) nécessite créativité et professionnalisme. La valeur ajoutée du massif sera de faciliter l'aide à l'ingénierie locale sur l'accueil d'emplois et d'activités en lien avec les besoins du territoire actuels ou prévisibles, notamment ceux permettant des emplois et des activités «agrirurales» mais aussi services, économie résidentielle, artisanat, commerce, économie sociale et solidaire...

L'accessibilité croissante du territoire a induit de nouveaux comportements : on habite ici et là, on vit ici et on travaille là-bas... Les territoires du Massif central peuvent augmenter leur attractivité si les conditions de logement, notamment locatif et les conditions d'installation et/ou de reprise d'activité professionnelle sont améliorées. Deux pistes d'actions interrégionales sont à explorer :

- provision d'«un plus» pour les politiques locales de l'habitat qui tiennent compte de l'arrivée de nouvelles populations et ouverture sur des pratiques innovantes, comme par exemple le logement temporaire, l'habitat locatif patrimonial, le logement des apprentis...
- action particulière facilitant l'accès au foncier ou favorisant la maîtrise du foncier pour l'activité professionnelle.

Pour donner envie à des familles, à des jeunes, à des retraités, à des entrepreneurs de s'installer, il est nécessaire de proposer des services à la personne et aux entreprises de bonne qualité. L'offre de services aux publics et aux entreprises est à promouvoir en matière d'activités économiques de proximité, de services de santé, de cadre de vie, de sport, de culture. À l'échelon Massif central, des initiatives d'organisation de services, de portail d'offres, d'innovation, sont à encourager, à disséminer, à faire connaître comme atouts du territoire.

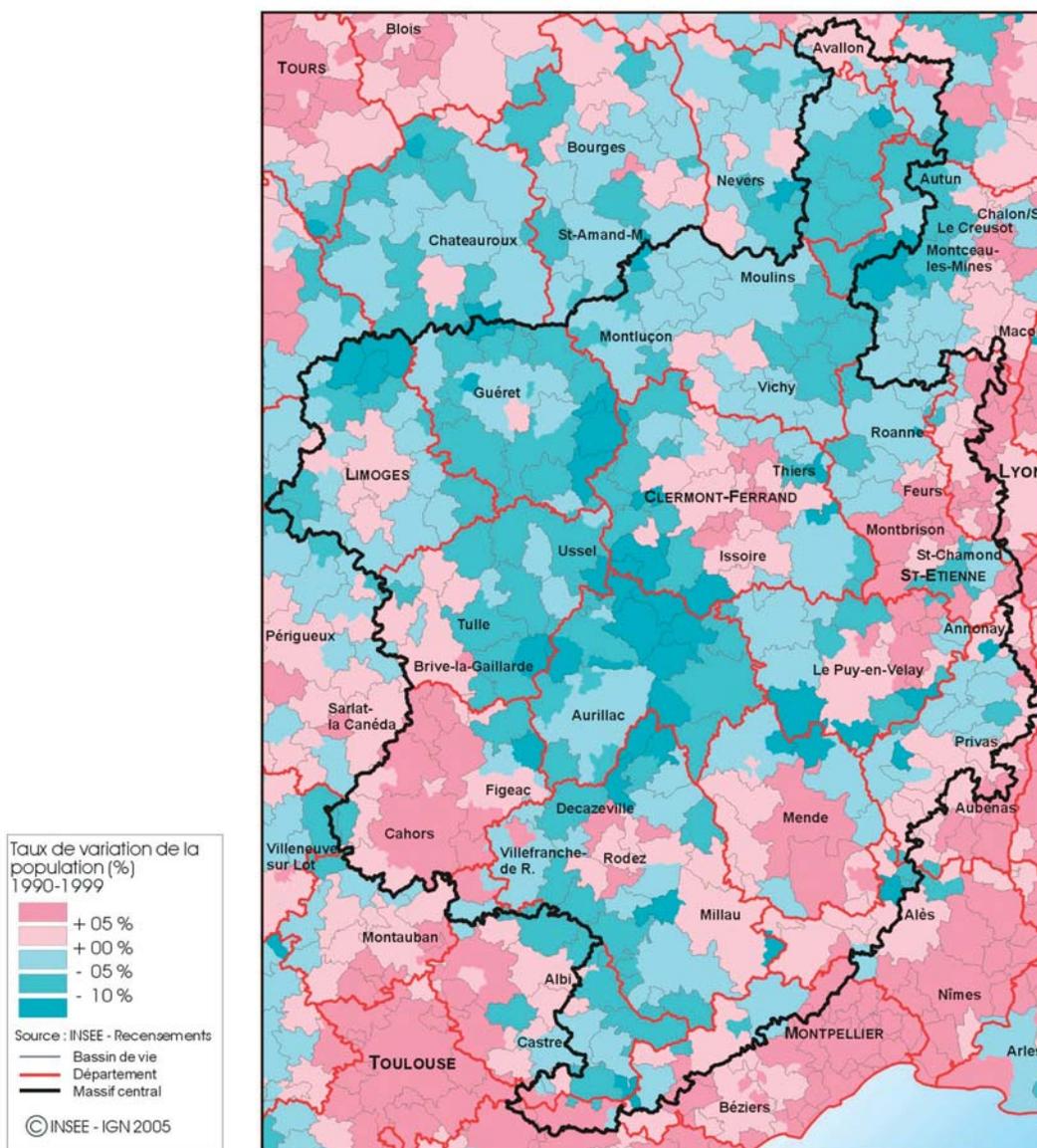
■ Soutenir la promotion de l'offre d'accueil

La mise en place d'un portail de promotion de l'offre d'accueil du Massif Central, permettrait la valorisation des territoires et de leurs offres d'installation en évitant la concurrence. Cette promotion devrait se faire au travers de démarches «labellisées», de chartes garantissant une qualification de l'offre et un engagement des réseaux professionnels et des territoires. L'économie d'échelle Massif central permettra un soutien aux actions de diffusion de l'offre et de valorisation des initiatives locales portées par des médias spécialisés, à des démarches collectives de prospection, à la mise en place d'opérations collectives de mise en relation entre des candidats à l'installation et des territoires d'accueil du Massif central, à des actions ciblées d'immigration positive. Les candidats à l'installation ont besoin d'une phase de

maturation de leur projet. La mise en adéquation entre les offres des territoires et les attentes des porteurs de projet est parfois difficile. Il est important de soutenir la mise en place de dispositifs de 1^{er} contact (écoute – analyse des besoins) et d'interface (orientation) entre candidats à l'installation et territoires d'accueil, d'encourager les dispositifs de formation-action visant à qualifier et à accompagner la demande d'installation. Une attention particulière est aussi à porter aux projets atypiques ne trouvant pas de réponses dans les procédures classiques d'accompagnement.

Dans une démarche professionnalisée et surtout mutualisée, les acteurs du Massif central veulent s'engager dans une véritable coordination des politiques d'accueil de populations ciblées.

Taux de variation de la population (1990-1999)



Axe 2 • La création de richesses

Les enjeux

Étant aussi bien agricole, forestier qu'industriel, le Massif central doit s'appuyer sur deux piliers pour contribuer à la création de nouvelles richesses favorisant la croissance et l'emploi :

- maintenir et développer le tissu industriel et artisanal par la création et le renforcement des pôles d'excellence regroupant les entreprises, les réseaux technologiques conjuguant la recherche publique et privée, ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche ;
- améliorer la compétitivité et la valeur ajoutée du secteur agricole et de l'industrie du bois en développant une économie des agro-ressources respectueuse de l'environnement, conformément aux orientations communautaires.

■ **Accompagner la compétitivité des PME/PMI**

Les PME/PMI, héritières d'une longue tradition industrielle et au potentiel d'emplois important, sont confrontées à un devoir d'innovation mais aussi et surtout de créativité, à la mise sur le marché de nouveaux produits avant les concurrents. Elles doivent être accompagnées pour consolider leurs positions et accéder à des démarches fédératrices leur permettant l'innovation, la veille économique, la formation, la performance industrielle.

Pour devenir plus compétitives, ces entreprises doivent évoluer vers des sous-systèmes complets, à plus forte valeur ajoutée et répondant à des cahiers des charges plus complexes. Le tissu industriel est composé de pôles dynamiques spécialisés ou organisés autour de donneurs d'ordres de haut niveau. Sous l'impulsion de ces derniers, et avec le concours des centres de recherche et de développement, des pôles de compétitivité ont été reconnus à l'échelle du massif : ViaMeca et pôle viande. Le modèle industriel et artisanal développé dans l'espace rural préservé mais relié aux grandes métropoles économiques par des réseaux réels et virtuels devient attractif car bénéficiant de savoir-faire reconnus, souples et réactifs aux évolutions du marché.

Renforcer le soutien au transfert de technologie vers des secteurs emblématiques (viande, produits laitiers, bois, mécanique, eau) et soutenir l'implantation d'une activité économique dans des secteurs d'activité en forte croissance sont stratégiques pour les PME et les TPE.

L'acquisition et le développement des connaissances passe par un système de formation professionnelle performant et maillé sachant proposer et anticiper pour offrir des compétences humaines répondant aux besoins des entreprises, mais aussi par l'accès aux laboratoires de recherche.

Il s'agit de promouvoir un climat économique favorisant la production, la diffusion et l'utilisation de ces nouvelles connaissances par les entreprises.

■ **Soutenir les pôles d'excellence industrielle et les offres compétitives**

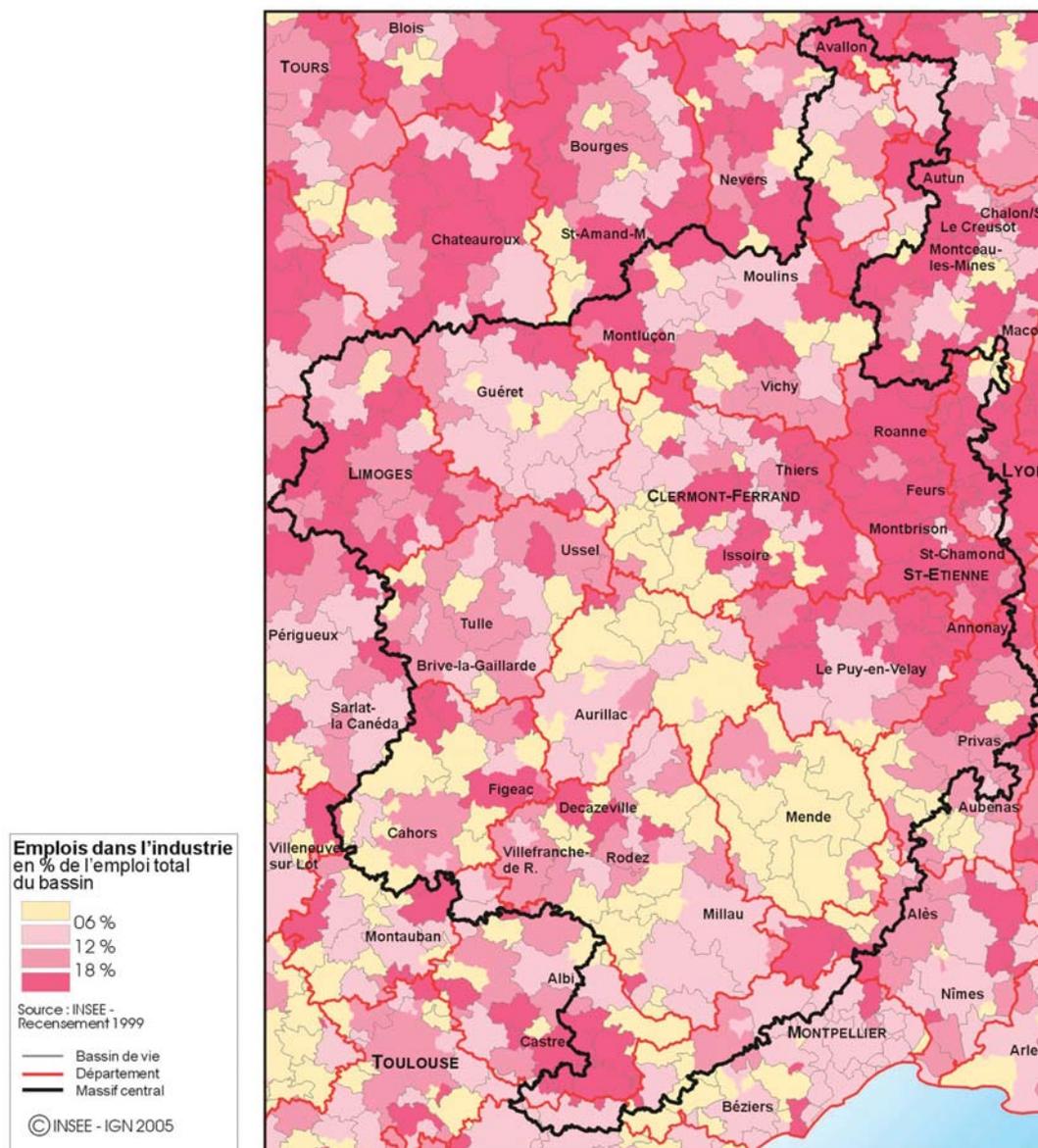
Le Massif central doit valoriser ses capacités à inscrire son développement dans une économie compétitive, créatrice de richesse et d'emploi, à se positionner sur des pôles d'excellence. Ces pôles d'excellence peuvent rendre fertiles les territoires ruraux lorsqu'ils intègrent des petites et très petites entreprises, lorsqu'ils permettent une liaison entre zones riches et zones en devenir incertain. La tradition de culture ouvrière et de savoir-faire industriels alliée à une présence de grands donneurs d'ordres, de pôles de recherche confèrent une valeur ajoutée dans les secteurs de la mécanique, du luxe, de l'agro-alimentaire, mais aussi dans des secteurs plus «nouveaux» à prospector pour le Massif central comme par exemple le secteur de la logistique et des transports. La mise en place d'une stratégie interrégionale de l'industrie mécanique, la mise à disposition d'informations ciblées dans un réseau d'intelligence économique sont nécessaires. En renforçant leurs liens avec les régions limitrophes plus peuplées, les entreprises industrielles du Massif pourront plus facilement accéder à des marchés européens, être reconnues mondialement sur certains créneaux de recherche. Il faut concevoir des démarches partagées de projets, notamment en direction des entreprises artisanales pour lesquelles l'avènement d'une culture de projet et d'expérimentation est déterminant. Soutenir la prise de risque, renforcer la coopération entre les entreprises, aider la création de grappes d'excellence favorisera l'emploi et le développement local. Dans le domaine de la recherche publique, il faut à la fois renforcer la mise en réseau des ressources humaines et matérielles de Limoges, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et favoriser les collaborations avec les unités «hors massif».

■ **Développer une économie des agro-ressources liée à l'environnement et aux produits de qualité**

Dans les quinze prochaines années, la politique agricole commune va entraîner une reconfiguration de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Massif central. La concurrence fortement exacerbée sur les marchés de consommation, les attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire mais aussi de santé pour l'alimentation, comme la prise en compte à tous les niveaux de la chaîne de production, de la transformation et de la distribution, des pratiques respectueuses de l'environnement conduisent également à adapter les systèmes de production et les débouchés de l'agriculture. Le maintien de débouchés agricoles rémunérateurs et d'outils de transformation performants est un enjeu essentiel pour le Massif central dont la seule possibilité stratégique passe par les démarches de haute qualité en se rattachant notamment au label «montagne»⁷. Il conviendra également de mettre en œuvre des moyens pour développer la compétitivité et la dynamique de

⁷ décret n° 2000-1231 du 15 décembre 2000 relatif à l'utilisation du terme «montagne»

Part des emplois dans l'industrie



l'industrie agroalimentaire qui pourra dans certains cas favoriser les productions locales et leur valorisation sur des segments de marché mettant commercialement en avant des cultures, des paysages et des processus de fabrication. Les « hautes terres » du Massif ont en commun une identité forgée par leurs activités agricoles et forestières, historiquement accompagnées d'artisanat, de commerce, de service et de PME/TPE, voire d'industrie au travers de projets concertés. Leur avenir dépend de l'organisation d'une gestion durable des espaces agricoles et forestiers préservant ces richesses naturelles d'intérêt majeur, de la création des conditions de développement de nouvelles entreprises sachant tirer parti des potentialités et surmonter les contraintes inhérentes à leur localisation. Le développement économique du Massif central devra tenir compte de ses spécificités, en particulier « montagnes sèches » dans le domaine du pastoralisme et de la multifonctionnalité de son agriculture. Le dimensionnement des entreprises agricoles devra rester à taille humaine, gage d'un tissu social et économique vivant, fondamental pour le développement durable.

■ Appuyer la valorisation économique de la ressource bois

Il s'agira de convaincre que la forêt, pour remplir pleinement ses fonctions économique, sociale et environnementale, doit être gérée. Pour redevenir accueillantes et vivantes, et pour qu'elles reprennent leur place dans les paysages, les forêts doivent faire l'objet d'une récolte croissante. Les volumes et la qualité de cette ressource devraient permettre d'approvisionner une filière de première et deuxième transformation tout en recherchant une meilleure valorisation des sous produits. Le défi sera de trouver place, grâce en particulier à la modernisation des entreprises, à l'innovation et au partenariat, dans des marchés très concurrentiels du niveau international, comme celui de la construction particulièrement adapté à l'offre en bois de douglas. Un problème important est le manque de porteurs de projets dans ce domaine de la deuxième transformation. Des actions de prospection sont à concevoir pour rechercher, mobiliser, inciter des personnes ou entreprises suscep-

tibles de s'installer. Le potentiel de développement ne pourra s'exprimer que si les produits qui en sont issus, accèdent aux débouchés actuels ou à venir en satisfaisant les exigences des clients, les contraintes de la concurrence, les prix et les normes d'un marché devenu mondial. Pour accéder à cette compétitivité, la seule voie possible sera celle de la modernité et de l'innovation, avec comme préalable, la valorisation des déchets de scierie et des résidus d'éclaircie en développant le bois énergie.

■ **Valoriser les offres touristiques comme levier économique**

Le tourisme est reconnu comme un axe majeur de développement économique. Pour le Massif central, il s'agit de toucher des clientèles nouvelles, particulièrement celles de l'Europe du nord en développant des démarches originales combinant la valorisation du patrimoine naturel et bâti, avec un accueil et des services de transport de qualité associés dans une prestation compétitive et labellisée : Qualité France, tourisme et handicap... En milieu rural notamment, le tourisme peut avoir des retombées positives de préservation des atouts naturels et culturels et de développement économique local. L'offre des territoires à promouvoir touristiquement doit être originale, singulière, et dans les réseaux européens, très présente. Les acteurs touristiques du Massif central regroupés en réseaux doivent donner une nouvelle dynamique à leurs différentes démarches. Le tourisme social, à condition de le repenser et de requalifier son offre, peut être à la fois facteur d'inclusion sociale pour les habitants de la France et facteur d'attractivité pour des touristes étrangers à pouvoir d'achat moins élevé que les clientèles du nord de l'Europe.

Dans une économie mondialisée, la lisibilité économique d'un territoire s'inscrit dans sa capacité à être repérée par des signes d'excellence et de notoriété. Pour développer et soutenir les pôles d'excellence, pour dynamiser les PME/PMI, les démarches de coopération interrégionales ouvertes sur les grandes métropoles en bordure du massif seront encouragées pour faire bénéficier le tissu économique de leur potentiel recherche-développement et de leur rayonnement international.

Les acteurs du massif veulent valoriser leurs atouts économiques au sein d'un territoire préservé et agréable à vivre. Le patrimoine est un gisement à exploiter pour créer de la richesse en produisant des biens et des services différenciés. Le Massif central dispose d'atouts pour proposer des produits touristiques de qualité à destination de clientèles françaises et étrangères. Les secteurs plus «traditionnels» du massif comme l'agriculture dominée par l'élevage et l'agroalimentaire, le bois sont aussi facteurs de développement économique et de modernité dans une économie plus respectueuse de l'environnement.

Les orientations

■ **Créer de la richesse économique à partir de l'identité territoriale**

Les valeurs économiques traditionnelles, les patrimoines biologiques spécifiques, les savoir-faire rares sont liés au territoire, non délocalisables. Ils sont porteurs de créativité, d'emplois, de développement économique.

Appuyer le développement des filières exceptionnelles

Le Massif central est connu pour ses métiers rares tels la dentelle, la porcelaine et l'émail, la passementerie, la tapisserie... autant de métiers d'artisanat d'art liés à l'économie du luxe et de la rareté. Bien au-delà d'une approche folklorique et muséale, il s'agit de promouvoir une expression contemporaine débouchant sur des produits haut de gamme, en quantité limitée, à destination d'une clientèle exigeante et solvable. La visibilité et le développement de ces niches passent par des actions de qualification et de labellisation reconnues au niveau national et par des aides à la reprise/transmission des entreprises artisanales concernées.

Appuyer les filières basées sur les productions locales

Le Massif central est une mosaïque de territoires possédant des variétés locales (ex. lentille du Puy, griottes de Létouing...), des races rustiques, des productions alimentaires (ex. tripoux, pommes du Limousin, filières viticoles...) dont les filières, en émergence ou en renaissance sont à encourager. Ces productions de grande qualité et à haute valeur ajoutée justifient, par leurs caractéristiques durables et patrimoniales, des efforts de mise en réseau propres à développer partages et synergies (ex. terroirs viticoles du Massif central...)

Promouvoir les produits de terroir identitaires

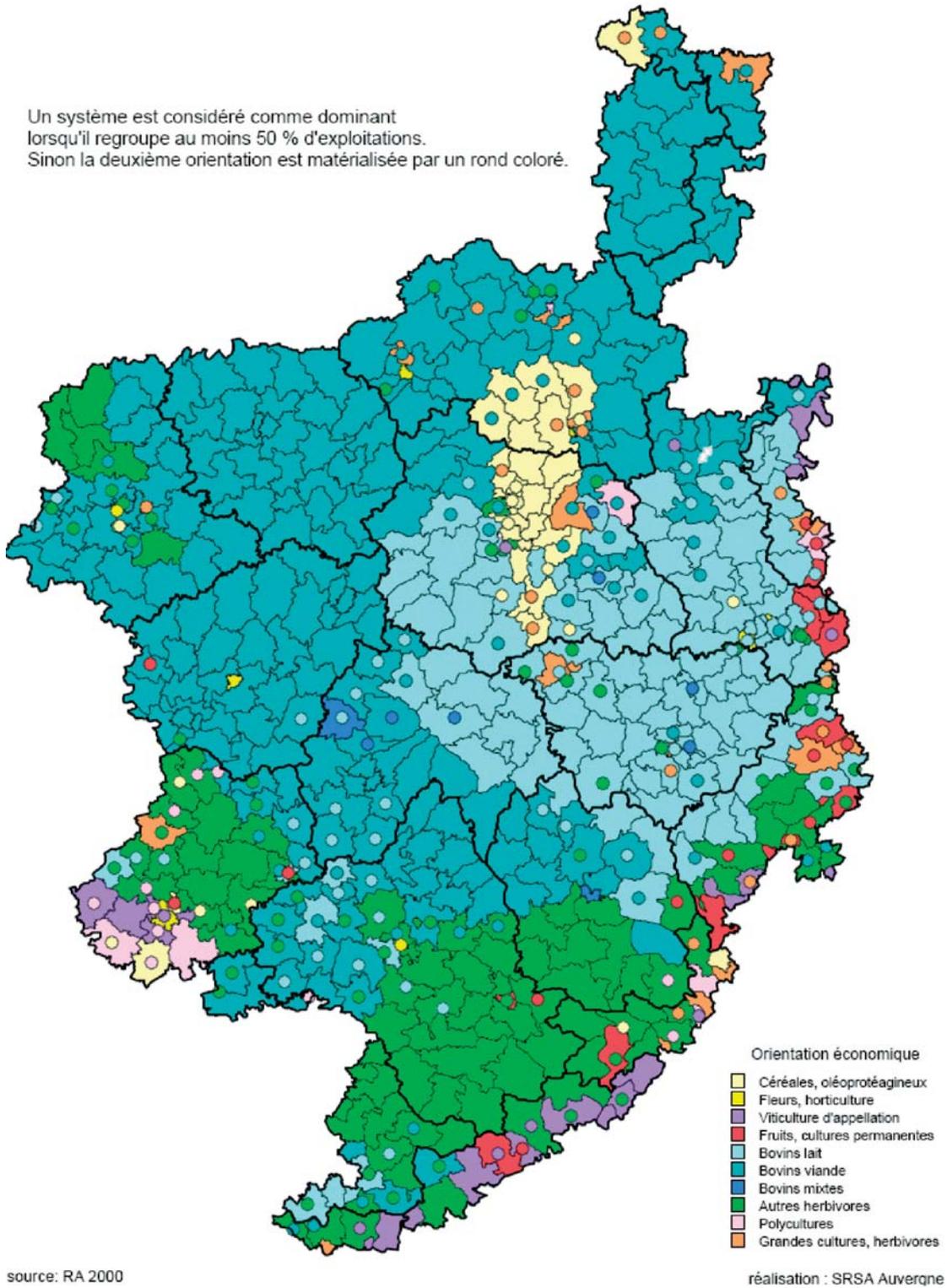
L'évolution de la politique agricole, les changements des comportements des consommateurs induisent une réorientation vers des produits de terroirs sous label de qualité ou certifiés. Le Massif central a des atouts de différenciation positive (produits de montagne, recettes gastronomiques de terroir, productions de petits fruits et de légumes haut de gamme...) à défendre et à valoriser auprès des clientèles françaises et européennes. Cela peut être l'occasion de faire «vivre» des traditions culinaires et des arts de la table tels que la coutellerie de Thiers et de Laguiole ou la porcelaine de Limoges et de les faire connaître à travers des événements festifs.

Encourager les démarches territoriales de valorisation et de promotion du patrimoine

Des territoires ont engagé des démarches de valorisation du patrimoine et du paysage, les Pays d'Art et d'Histoire, ou du travail de la matière, les Pôles d'Economie du Patrimoine. Basées sur des éléments identitaires non délocalisables ou sur des savoir-faire issus du compagnonnage, elles permettent une appropriation du patrimoine par les habitants et un développement économique local. Elles sont également un facteur d'inclusion sociale et de qualification professionnelle.

Les systèmes de production agricole pour les exploitations professionnelles

Un système est considéré comme dominant lorsqu'il regroupe au moins 50 % d'exploitations.
Sinon la deuxième orientation est matérialisée par un rond coloré.



■ Adapter et diversifier les productions agricoles et agroalimentaires

Mettant en valeur la moitié du territoire, l'agriculture et les industries agroalimentaires doivent rester une composante majeure du développement économique rural du Massif central et de son aménagement. Outre l'amélioration de la compétitivité des systèmes en place, le développement de productions sous signe de qualité et d'activités permettant d'augmenter la valeur ajoutée, de rendre plus attractif le métier d'agriculteur, de renforcer les filières locales de transformation est à encourager.

Se recentrer vers des productions offrant les meilleures garanties de performance économique et d'économie durable

L'économie agricole est basée essentiellement sur la valorisation de l'herbe (80 % de la surface cultivée). Avec l'ouverture accrue du marché européen aux pays tiers, une réduction sensible du nombre d'exploitations est à craindre. Pour la limiter, l'adaptation des structures de production, la baisse des coûts et l'amélioration des conditions de travail, des process et la compétitivité des systèmes seront recherchés. Pour cela, des efforts de recherche et de partenariat (recherche/formation/production) seront développés y compris par la mise en place de systèmes d'organisation plus sécurisés.

Le développement d'une approche filière du producteur au consommateur en passant par le transformateur et le distributeur s'impose. L'agriculteur devra s'impliquer dans les filières par le biais de structures pour mieux maîtriser les produits et leurs spécificités jusqu'au consommateur. Ceci nécessite une participation accrue des adhérents dans leurs organisations de production pour une meilleure maîtrise des filières.

Maintenir un outil de transformation agroalimentaire performant répondant aux attentes de la société

Les actions de maintien et de développement de l'industrie agroalimentaire seront privilégiées. La promotion au niveau interrégional des industries agroalimentaire du Massif central, en relation avec la production agricole et en s'appuyant sur des organismes régionaux porteurs de marque collective doit contribuer au développement économique des industries agroalimentaires.

L'incitation à l'innovation doit se faire à travers la mise en place d'actions collectives de sensibilisation, de formation et de promotion, en relation avec la recherche et les centres de transferts de technologies existants sur le territoire.

L'exploitation de l'image Massif central doit permettre de faciliter le développement de l'alimentation-santé.

Il faut également valoriser la caractéristique «PME» auprès des consommateurs et inciter à la mise en place de la traçabilité des produits alimentaires fabriqués dans le Massif central avec l'objectif de mieux rassurer les consommateurs.

Encourager le développement de productions et d'activités permettant d'augmenter la valeur ajoutée, de rendre plus attractif le métier d'agriculteur, et de renforcer les filières locales de transformation

Pour la production porcine, on s'attachera à travailler sur l'acceptabilité des systèmes de production en intégrant les contraintes environnementales de façon à répondre aux

besoins des transformateurs, l'essentiel des salaisons du Massif central étant fabriqué à partir de porcs importés.

Une demande insatisfaite sur le marché des ovins conjuguée à des conditions optimales de production sur le Massif central incite à la mise en œuvre d'un programme de développement de la production. Pour la filière bovine, il conviendra de développer l'engraissement «sur place». Le développement de l'agriculture biologique doit être lié notamment à une meilleure organisation de la filière.

L'agriculture peut contribuer à développer des activités de service en lien avec l'artisanat, le tourisme et le commerce pour améliorer l'attractivité du Massif central et la valeur ajoutée sur l'exploitation.

■ Se positionner sur deux marchés en expansion pour le secteur bois

Face aux pénuries d'énergies fossiles, à la diminution des activités économiques en milieu rural, aux excès d'émission de carbone et aux attentes environnementales et sociétales vis-à-vis de la forêt, le massif forestier du Massif central, vaste, jeune avec une biomasse disponible possède des atouts importants pour répondre à ces opportunités. Il apparaît indispensable d'engager et de coordonner une politique moderne de valorisation du secteur bois dans une démarche concrète de développement durable. Le bois dans la construction et le bois énergie, deux marchés en expansion, sont à la hauteur de l'ambition légitime du Massif central, concomitamment à l'émergence d'une véritable culture forêt bois.

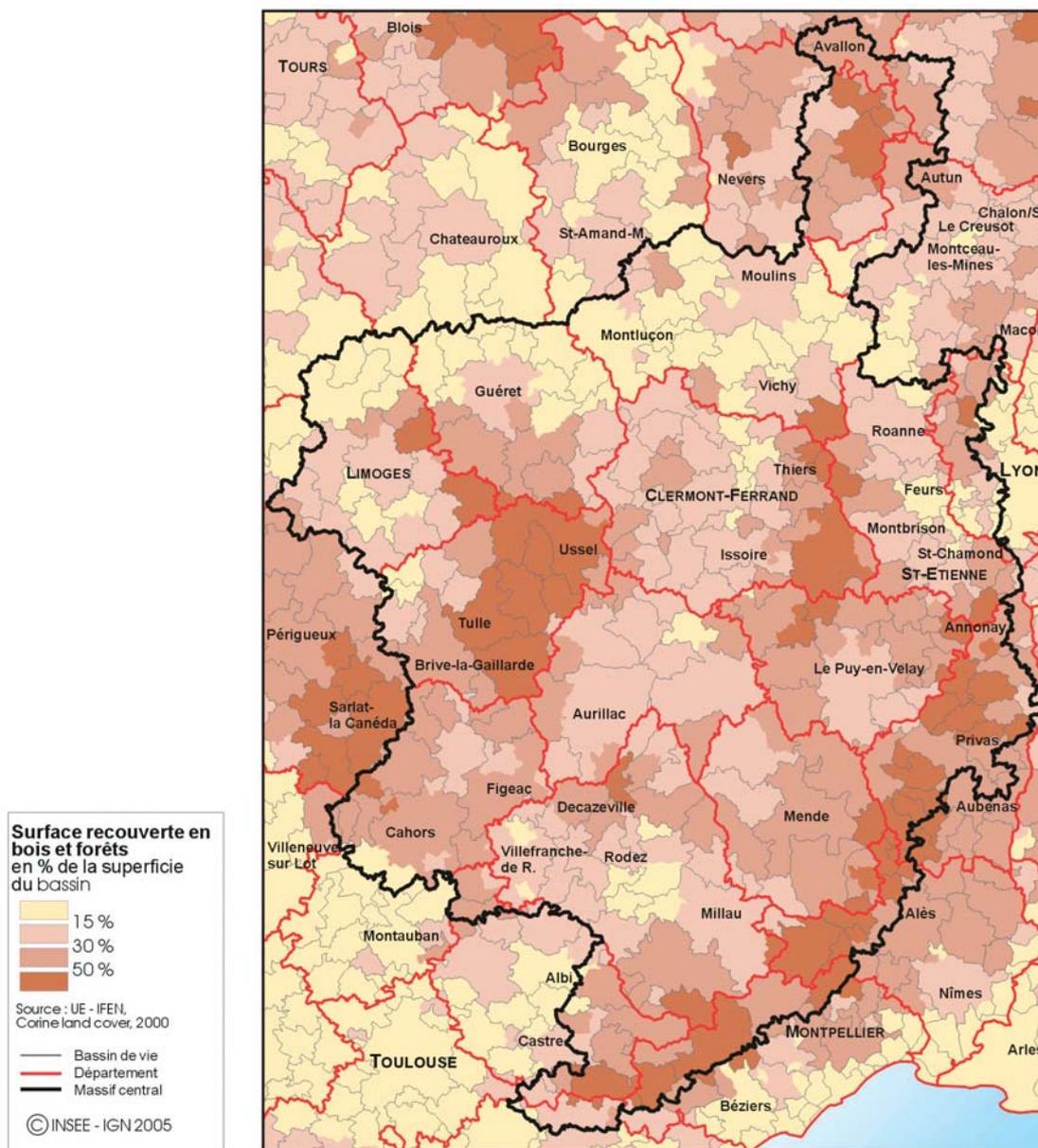
Une charte «bois construction environnement», au niveau du Massif, sera conçue avec les régions, en liaison avec les organisations professionnelles et les services publics associés. Les collectivités représentées au comité de massif s'engageront dans la démarche volontaire d'application de la loi sur «l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie⁸», qui prévoit une quantité minimale de bois dans la construction, pour tous les bâtiments dont elles sont maîtres d'ouvrage. L'impulsion portera surtout sur l'offre, d'ores et déjà déficitaire, par un soutien aux entreprises, aux maîtres d'œuvre et aux divers professionnels associés et sera complétée par un soutien de la demande, notamment par des aides et des conseils apportés aux maîtres d'ouvrage. Le bois énergie : un volume considérable de bois est déjà utilisé à des fins énergétiques. Près de 4 Mm³ sont brûlés sous forme de bûches, autoconsommés ou mobilisés par les circuits économiques non mesurés, et s'ajoutent aux volumes déclarés de bois de feu (310 000 m³), aux sous produits des industries et aux produits de collecte des déchets.

Un programme cohérent et ambitieux sera construit avec les professionnels et les collectivités locales pour les différents types d'usages : particuliers, réseaux de chaleur, valorisation énergétique des déchets en usine, chaufferies industrielles ou urbaines, co-génération, afin d'accroître cette consommation et de développer cette filière notamment dans les circuits de collecte et de distribution.

Les deux projets prioritaires ci-dessus ouvriront des débouchés nouveaux pour les bois du Massif central. Mais pour réussir, l'offre devra être mise à disposition et la problématique du transport résolue (fret ferroviaire, mise en cohérence des itinéraires routiers départementaux, place importante du port de Sète pour l'exportation).

⁸ loi n°96-1236 du 30 décembre 1996

Superficie en bois et forêts



■ Construire et mettre en marché le tourisme

L'activité touristique est une activité économique en plein essor et la demande sociale est en permanente évolution. Le tourisme est caractérisé par une diversité d'acteurs et une imbrication particulière entre secteur public et secteur privé. Comment faire du Massif central un territoire touristique organisé en cohérence avec le développement durable et ayant le souci de s'adapter à l'évolution des demandes de la clientèle ?

Favoriser le positionnement du Massif central sur les marchés

Identifier les marchés sur lesquels le Massif central peut opportunément se positionner est indispensable. La stratégie

élaborée devra intégrer les dispositifs d'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre d'une démarche efficiente, concertée et partenariale. Plusieurs types de clientèle peuvent être visés, offrant ainsi aux touristes potentiels de multiples «portes d'entrée» sur le Massif : clientèles du nord de l'Europe, à fort pouvoir d'achat, pouvant être séduites par les territoires à forte valeur d'identité et d'authenticité ; clientèles de proximité, en construisant des produits touristiques de qualité de type courts séjours ; jeunes, permettant de générer une représentation dynamique du territoire ; personnes à mobilité réduite, trop souvent délaissées des opérateurs touristiques. La requalification de l'habitat, des villages de vacances, l'amélioration de la qualité des services sont indispensables pour répondre aux attentes de la population nord européenne notamment.

Encourager l'organisation de l'offre sur la base de filières/territoires

Le Massif central est un territoire géographique, mosaïque d'acteurs institutionnels, sur lequel des opérateurs peuvent s'organiser en filière pour faire fructifier une offre de produits touristiques. Fondés sur des liens géographiques, culturels, historiques, les parcs naturels et les territoires identitaires interrégionaux constituent des destinations touristiques somptueuses, comme par exemple l'Aubrac ou la vallée du Lot. L'ancrage territorial du tourisme entraîne une nécessité particulière de coordination entre acteurs de filières et acteurs territoriaux. Les filières retenues sont : nature active, gastronomie, savoir-faire, bien-être et remise en forme.

Développer pour les acteurs opérationnels de terrain, un dispositif d'appui car les prestataires conduisent des actions traditionnelles de promotion alors qu'il faudrait une mise en marché commune des produits «tourisme Massif central», à l'instar de Tourmassif.

Favoriser le développement économique à l'année

Les prestations sur le territoire font appel à des compétences spécifiques (ex : moniteur de ski) pendant une saison : comment créer du développement économique à l'année : «métiers passerelle», pluri-activité ; tourisme et / ou loisir. Comment «offrir» aux habitants de ces territoires des possibilités d'activité sportive de pleine nature, comment les faire bénéficier d'équipements sportifs et de personnels qualifiés. Par ailleurs se pose la question de la formation aux métiers du sport, qui ne paraît plus être en adéquation avec les attentes des touristes. Réformer les cursus existants, en s'appuyant fortement sur les besoins des opérateurs touristiques, serait nécessaire à l'échelon national.

Se démarquer, être différent

D'autres régions d'Europe disposent de potentialités similaires à celles du Massif central. Il faut exporter le produit – l'image «Massif central», en ayant soin de bien mettre en valeur les spécificités, en ayant en permanence le souci de se comparer, de connaître les atouts et les faiblesses des destinations concurrentes. D'abord se connaître, puis mutualiser, et si possible fédérer des réseaux similaires aux nôtres dans d'autres régions de l'espace européen pourrait faciliter l'adaptabilité des professionnels du tourisme aux évolutions des marchés et des goûts des clientèles.

Conduire des opérations de prospection raisonnée

Les opérations de prospection doivent viser les investisseurs mais également les exploitants. Elles doivent être conduites dans une démarche partenariale à l'échelle du Massif central : mutualisation des moyens, optimisation des réseaux, meilleure lisibilité pour les prospects potentiels. Elles seront fondées sur le respect des principes du développement durable, le partenariat public/privé, sur des projets répondant à des cahiers des charges définis préalablement permettant de prendre en compte les priorités des partenaires locaux.

Ces propositions ne se substituent pas aux compétences des régions mais offrent un choix complémentaire possible dont l'efficacité repose sur un effort de mise en cohérence des politiques régionales au moins pour les thèmes présentant une valeur ajoutée par un traitement à l'échelle interrégionale.

Par l'appui aux réseaux professionnels, par l'aide à la construction d'offres compétitives, les acteurs du Massif veulent être des incitateurs et des promoteurs d'un développement économique à l'échelle européenne.

Axe 3 • L'accessibilité du territoire

L'amélioration de l'accessibilité, le développement de la mobilité, des technologies de l'information et de la communication ouvrent de nouvelles perspectives. On assiste à une dissociation des bassins d'habitat et des bassins d'emploi, à une dissociation des bassins de production et des bassins de consommation. Les entreprises et les ménages ont besoin d'infrastructures de transport efficaces, flexibles, sûres.

Les enjeux

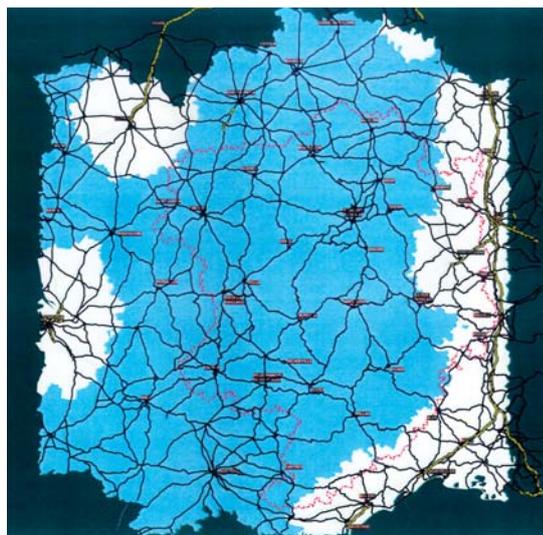
■ Adopter une politique d'infrastructures à long terme

Le CIADT⁹ du 18 décembre 2003 a pris des décisions concernant le Massif central :

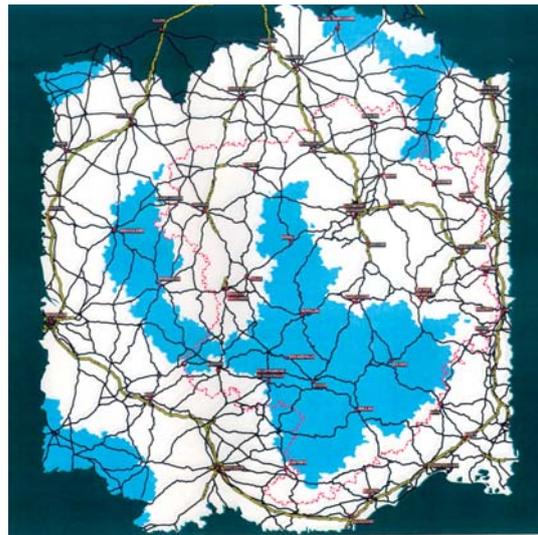
- pour la route, achèvement de la RCEA¹⁰, la RN 88, l'A 89, l'A 77 ; mise à 2 X 2 voies RN 147-149, 102, 145, projet de liaison A 20-Figeac à définir ; A 45, contournement ouest de Lyon . Ces infrastructures présentent un intérêt stratégique car elles permettent de relier les villes du massif aux grands réseaux, d'irriguer leurs arrière-pays.
- pour le fer, amélioration des axes Paris-Clermont-Ferrand, Paris-Limoges-Toulouse, amélioration Clermont-Ferrand-Lyon via Saint-Germain des Fossés et Roanne, projet de LGV¹¹ Poitiers Limoges à l'étude, grand itinéraire fret Nantes Lyon.

Les mesures nationales concernant la couverture numérique du territoire devraient répondre aux attentes des territoires.

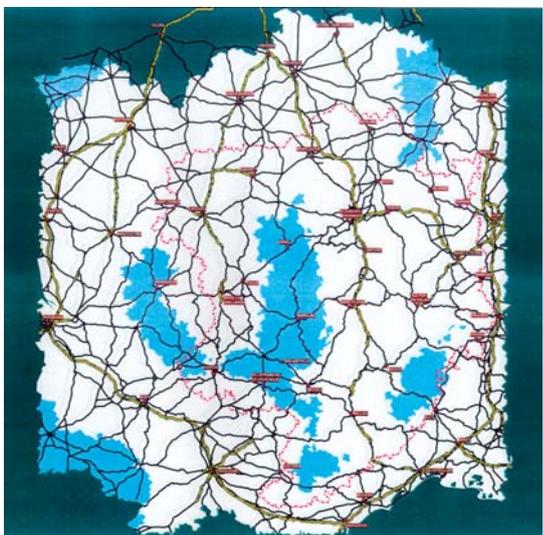
Évolution de l'accessibilité à une entrée d'autoroute selon le temps de parcours : □ de 0 à 1 heure ■ à plus d'une heure



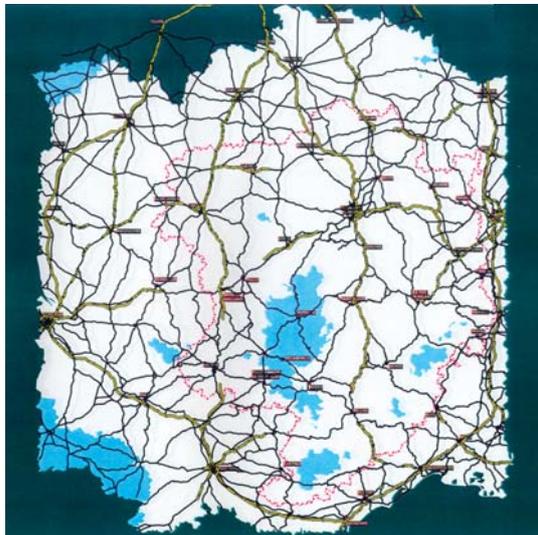
janvier 1975



janvier 1990



janvier 1995



janvier 2000

Source : CETE Lyon, Ministère de l'Équipement

⁹ Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire

¹⁰ Route Centre Europe Atlantique

¹¹ Ligne à grande vitesse

■ Assurer une accessibilité équitable aux territoires et aux services d'intérêt général

Les distances à parcourir pour accéder aux services dans l'espace rural restent importantes malgré l'amélioration du réseau routier. L'arrivée de nouvelles populations peut favoriser le développement de nouveaux services, d'équipements de proximité en générant des besoins solvables.

«Garantir l'accessibilité dans la campagne» pour les populations résidentes afin d'offrir aux jeunes et aux familles un mode de vie de qualité mais aussi «garantir l'accessibilité à la campagne», c'est-à-dire offrir aux habitants et aux populations exogènes des possibilités de se rendre en France et en Europe par la route, le fer, l'air dans des conditions de temps et de confort comparables à celles des autres régions. Le transport à la demande adapté aux situations locales et les dispositifs innovants alternatifs à la voiture particulière sont à développer ainsi que les lieux d'échanges intermodaux tout comme les systèmes de billetterie intégrés à l'échelle du Massif entre les différents réseaux.

■ Favoriser l'émergence et la mise en œuvre des technologies innovantes de communication

Le développement des autoroutes de l'information est devenu une condition indispensable pour le maintien et la création d'entreprises. Si les besoins en matière de téléphonie mobile sont en passe d'être réglés, il reste à permettre l'accès au haut débit et au très haut débit aux entreprises du Massif, notamment dans les bassins d'emploi ruraux, dans les mêmes conditions tarifaires et de disponibilité qu'en zone urbaine.

La faible densité est synonyme de nature, de calme, des valeurs appréciées pour les vacances et aussi pour une installation définitive si des possibilités d'activités économiques existent. Des nouvelles formes d'organisation du travail liées aux technologies innovantes de communication et d'éducation (TICE), à l'accès aux savoirs sont à encourager et reposent sur la couverture numérique du territoire.

Les technologies innovantes de communication contribuent aussi à l'attractivité résidentielle et sont synonymes d'une vie moderne.

La politique d'infrastructures de transport est importante pour les résidents, et constitue le support d'une politique touristique de massif. Si le Massif central présente un maillage industriel important, la nouvelle donne économique internationale impose une optimisation de tous les facteurs de production ; l'accessibilité par ses dimensions en temps de transports, qualité des dessertes, et échanges d'information par le très haut débit en sont des éléments fondamentaux. La valorisation des richesses spécifiques que sont le bois et l'agriculture ne pourra pas se faire sans l'amélioration des conditions de transport.

Les orientations

■ Mailler et interconnecter les infrastructures

Les villes doivent être reliées aux grandes métropoles par route, air, fer dans des conditions similaires à celles d'autres régions. Le développement économique passe par un drainage de tout le territoire avec des villes moyennes bien reliées entre elles et aux grandes infrastructures. Le schéma routier national adopté en décembre 2003 offre des opportunités de modernisation des axes routiers du massif à articuler avec les problématiques de congestion des grands corridors saturés, notamment vallée du Rhône et arc languedocien. Les réseaux locaux sont à compléter et à adapter aux besoins spécifiques. L'organisation du transport du bois notamment est à construire à l'échelle interrégionale. L'ouverture sur l'Europe nécessite une vision intégrant les grands corridors de transport européens en y associant les dimensions maritimes (ex : ports de Sète et de La Rochelle). Le Massif central doit servir de «liant» entre les territoires voisins, dont le sud-ouest européen.

La politique de développement du réseau ferroviaire doit se raisonner au niveau «Europe» et à très long terme : relier Limoges et Clermont-Ferrand aux grandes métropoles soit par l'aménagement des lignes existantes, soit par des lignes à grande vitesse, en maximum deux heures ; développer les relations transversales (Atlantique – Limoges - Clermont-Ferrand – Lyon...), promouvoir les réseaux interrégionaux, appuyer le projet de l'association ALTRO qui propose une liaison Lisbonne – Kiev en passant par le Massif central, maintenir et entretenir les lignes existantes (Clermont-Ferrand – Béziers par exemple). La politique de développement des infrastructures de transport ferroviaires demande concertation, recherche/développement, investissements techniques et financiers lourds. Elle ne peut s'envisager qu'à très long terme et à l'échelle interrégionale.

Seuls les aéroports de Clermont-Ferrand, Limoges et Saint-Étienne ont un trafic passager supérieur à 100 000 passagers par an. La desserte aérienne est très dépendante des opérateurs qui décident de leur politique de réseau. La densité des aéroports et des aérodromes est satisfaisante en quantité et en qualité. Fort de cet atout, le maintien et le développement de l'aéroport de Clermont-Ferrand comme hub¹² national, le développement ciblé des autres aéroports vers des pays européens, la mise en place de liaisons «rabattant» vers les principaux aéroports, le développement des compagnies à bas prix sont des axes à privilégier.

¹² Hub : abréviation de "hub and spokes", signifie le "moyeu et les rayons". Dans ce système, les villes desservies sont reliées par l'intermédiaire d'un seul et même point, le "hub" vers lequel toutes les lignes convergent, les "spokes".

■ **Développer des infrastructures de communications électroniques**

Dans le cadre des projets et des réalisations des collectivités, il faut créer un outil support d'échanges d'expériences qui permette de traiter des niveaux stratégique (cohérence de réseaux publics et privés, maintien de l'observatoire géoréférencé d'aménagement numérique ORTEL), technique (mutualisation de travaux de génie civil, interopérabilité des technologies, évolutivité) financier (coûts de déploiement, mutualisation d'opérations) juridique (structures de portage, propriété des équipements, règles de concurrence...).

Des travaux sur les interconnexions sont à développer dans une logique de maillage interne et externe au Massif central (par ex : mise au point d'une charte, disposer de référentiels techniques, annuaire de compétences), ceci afin de rendre chaque projet plus attractif à son échelle, optimiser les dépenses publiques en mutualisations opérationnelles, offrir un ensemble cohérent et attractif aux opérateurs de réseaux et de services, en sécurisation de leurs réseaux et en desserte de clientèle pour des accès numériques compétitifs (technologies et tarifs) pour l'ensemble des territoires. Dans les zones isolées, il faut assurer la disponibilité des infrastructures TIC là où le marché ne parvient pas à les fournir à un coût raisonnable et en suffisance pour accueillir les services requis.

Longtemps soumis à l'exode rural, le Massif central connaît depuis plusieurs années un phénomène de repeuplement à encourager, en offrant des conditions d'activité, de réceptivité, d'habitabilité aux populations françaises et étrangères désireuses de construire un projet de vie dans nos territoires. Conforter les pôles d'excellence et les entreprises, développer les filières innovantes, renforcer l'offre territoriale par la promotion de la qualité des produits et la valorisation de la ressource locale, signer la qualité «Massif central» dans la production, la transformation, les services, le tourisme sont des objectifs mobilisateurs pour des hommes et des femmes entrepreneurs, ayant envie de s'investir dans un environnement préservé, accessible, ouvert sur le monde.

Les conditions du développement

Pour être attractif, ouvert sur le monde, performant, le Massif central doit favoriser son développement économique et social et ses spécificités.

La recherche-développement-transfert, l'environnement et le cadre de vie, les services, la structuration des réseaux d'acteurs en sont les conditions indispensables.

1^{ère} condition : la recherche/développement /transfert

La recherche, le transfert de technologie et l'innovation sont des facteurs déterminants pour la compétitivité des entreprises et le développement économique et social d'un territoire. Le Massif central a au moins trois atouts à valoriser :

- les caractéristiques de son territoire (eau, territoires ruraux sensibles, qualité des aliments, développement culturel) ;
- les sciences de la vie et de la santé (biotechnologies, cancéropôle) ;
- les technologies (mécanique, matériaux, optoélectronique).

La recherche doit travailler avec le secteur environnement dans un souci de durabilité, répondre aux besoins recherche-développement-transfert des entreprises et mieux s'intégrer dans les programmes européens.

■ **Ancrer la recherche et le transfert dans le développement économique**

Le Massif central est une terre industrielle à renforcer et à développer dans ses ressources humaines par l'innovation, le transfert technologique et l'excellence. Ainsi, la filière mécanique comprend 15 000 étudiants et une structuration de l'enseignement, de la recherche/innovation, du transfert semble tout à fait pertinente. De même, une démarche concertée pour l'enseignement, la recherche-innovation dans le secteur bois est à lancer.

Pour transférer les acquis de la recherche et de l'innovation auprès des entreprises, la proximité est essentielle. Des structures de valorisation existent : elles sont nombreuses mais étanches, parfois superposées ou concurrentes. Un inventaire des structures débouchant sur un annuaire, une cartographie serait une étape indispensable d'état des lieux à l'usage des décideurs socio-économiques, et pour une diffusion des informations auprès des entreprises du Massif central. Cet inventaire servirait de support à un diagnostic et à des orientations stratégiques visant à redéployer les structures de valorisation en réseau. Il s'agirait de trouver des systèmes dans lesquels chacun s'évalue, accompagne l'échange, apporte une valeur ajoutée spécifique aux autres.

■ **Poursuivre la mise en place des groupements d'intérêt scientifique**

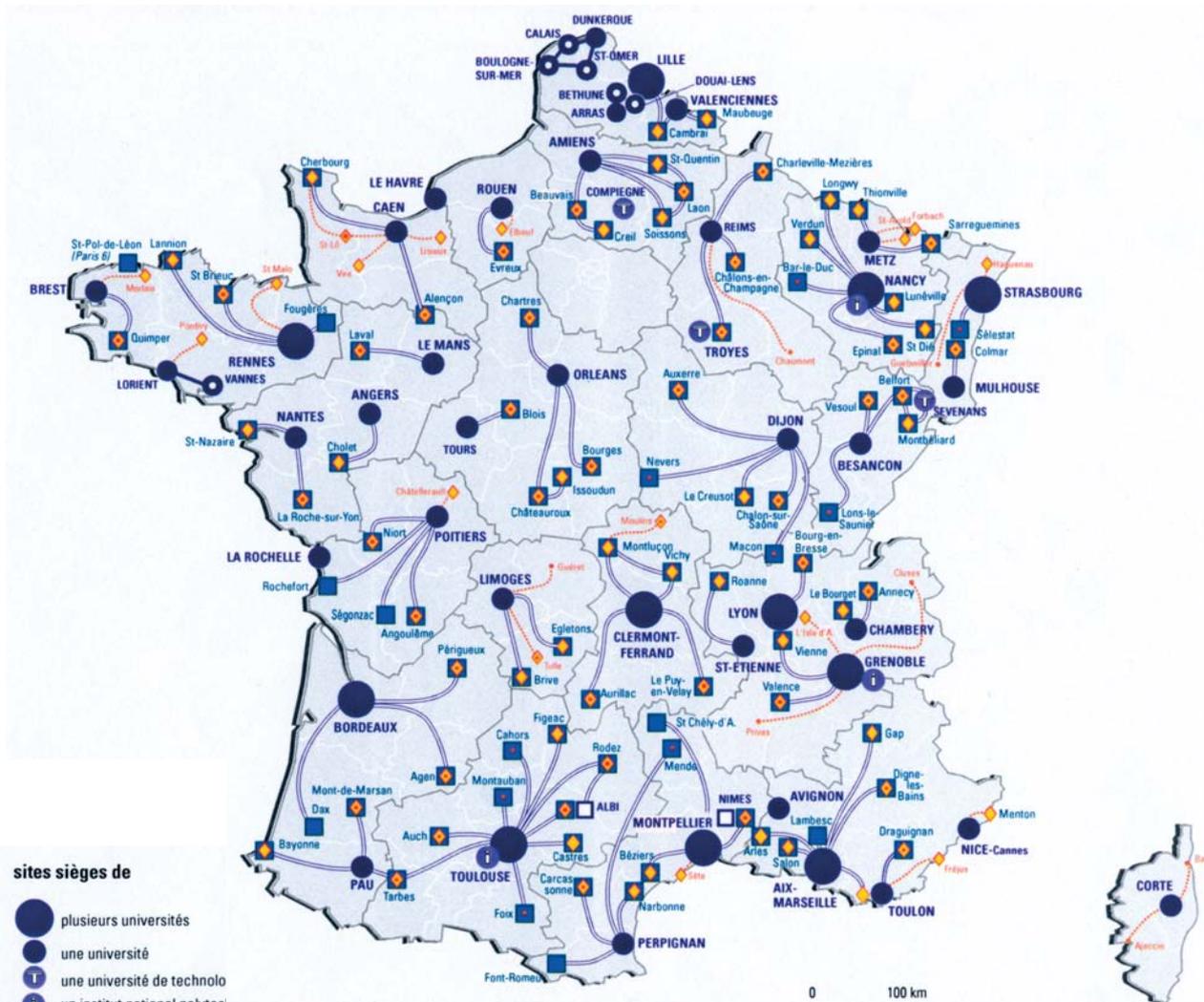
Les pôles scientifiques sont efficaces et reconnus pour la recherche et le développement à l'échelle du Massif central. Quatre GIS* existent depuis plusieurs années : fromages AOC, viande et produits carnés, agriculture biologique, territoires ruraux sensibles. Ces GIS associent des laboratoires de recherche du massif ou hors massif et des acteurs politiques et socio-économiques impliqués afin d'analyser les attentes des consommateurs et de la société, de promouvoir la valorisation et le transfert des connaissances, de co-construire un programme de recherche. Ils favorisent l'articulation de la recherche avec les enjeux du terrain. Un cinquième, le GIS eau a été créé début 2005 entre les organismes de recherche après plus de quatre années de travail et le «pôle acteurs», quant à lui, reste à structurer. Ce pôle d'excellence doit s'affirmer afin d'améliorer la connaissance pour la gestion durable de la ressource en eau. D'autres GIS pourraient se constituer sur des thématiques prioritaires avec les «pôles acteurs» correspondants, en fonction des nécessités et de la volonté des acteurs.

■ **Développer un axe recherche et développement sur les politiques d'accueil**

Il s'agit d'identifier, de comprendre les modalités d'action collective, d'élaborer des systèmes d'observation partagés, de fournir des outils d'aide à la décision et à l'évaluation : continuer à observer les phénomènes migratoires et les mobilités, les différents publics possibles concernés par l'accueil, réfléchir aux outils, partager ces connaissances avec tous les acteurs. Par exemple, il serait intéressant de disposer d'études sur les retraités, les étrangers (âge, motivations, services demandés...) nouvellement installés sur le Massif. La mise en place des dispositifs d'évaluation des politiques d'accueil est à organiser.

* Groupement d'Intérêt Scientifique

Typologie des sites d'enseignement supérieur universitaire en 2003-2004 > hors Ile-de-France



Les sites correspondent aux unités urbaines de l'Insee (1999) qui comportent des formations universitaires (y compris ingénieurs et IUT) ou des formations d'IUFM. Pour les sites sièges, l'offre de formation n'est pas détaillée.

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

2^{ème} condition : l'environnement et le cadre de vie

Le développement économique du Massif central doit s'appuyer sur la qualité environnementale de son territoire, profitant d'une situation unique en Europe de montagne habitée, accessible, peu dense, majoritairement inclus dans des parcs naturels. L'énergie hydraulique, le potentiel d'énergie de la biomasse sont à capitaliser dans la contribution du Massif central aux énergies renouvelables. Dans la transformation des paysages ruraux, le patrimoine naturel, culturel, architectural est au cœur des projets et des politiques publiques de développement territorial. En renforçant les synergies entre la protection environnementale et la croissance dans les projets, le Massif central développera l'emploi tout en confortant sa singularité et en préservant ses richesses.

■ Développer une gestion globale et valorisée de l'eau

La capacité à mobiliser une eau de qualité et à organiser sa répartition sera l'une des clés de la compétitivité future des nations et des régions. Le Massif central dispose d'un formidable potentiel, pouvant alimenter demain une économie plus prospère et plus durable au sein d'un territoire plus agréable à vivre. La Directive Cadre sur l'Eau impose pour objectif d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et de stopper la dégradation de la ressource. La notion de bon état correspond à la richesse et à l'équilibre des peuplements vivants des milieux aquatiques, à la possibilité de répondre au large panel des usages de l'eau (alimentation en eau potable, intérêt floristique et faunistique, usages économiques, irrigation...). Les rivières sont des espaces à enjeux, notamment sur les têtes de bassin versant (protection de la ressource en eau) mais aussi des espaces de projets (pêche, tourisme, écologie, industrie...). L'échelle «massif» est pertinente sur le plan géographique et institutionnel pour offrir une véritable capacité de programmation à moyen terme entre les différents acteurs publics, en organisant la solidarité aval-amont des bassins versants et en ayant l'ambition de faire du Massif central un espace de qualité ISO 14001. Bien que l'approche en matière d'eau se fasse par bassin hydrographique, des défis généraux pour le Massif central communs aux quatre hauts de bassins versants (Loire Bretagne, Adour Garonne, Seine Normandie, Rhône Méditerranée) peuvent être identifiés : ressource en eau dans les secteurs karstiques, équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des milieux, restauration et conservation des zones humides et du chevelu des hauts de bassins, risque inondation et systèmes de ralentissement dynamique des crues, maintien de la qualité de l'eau. Assurer la couverture intégrale du Massif central par des structures de gestion intégrée des territoires assurant sensibilisation, animation, concertation, gestion participative est la garantie d'une meilleure administration collective du bien commun qu'est l'eau.

■ Préserver et valoriser le patrimoine comme facteur d'attractivité

Aujourd'hui, les experts en aménagement donnent une définition large du patrimoine rural : «ensemble des éléments matériels ou immatériels qui témoignent des relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'histoire avec un territoire»¹³. Il s'ajoute au patrimoine culturel, industriel, naturel. Le petit patrimoine rural, encore très présent dans le Massif central, participe à la qualité des paysages, des sites et permet de mieux appréhender la construction du territoire.

Le patrimoine prend valeur de témoignage, d'identité pouvant apporter une valeur ajoutée aux produits du terroir (ex : Roquefort, Quezac). Il convient d'avoir l'ambition de tirer le meilleur parti du potentiel que représente ce patrimoine en l'intégrant dans les projets de développement touristique et d'identité locale pour les habitants. L'habitat patrimonial, s'il est restauré selon les règles des métiers traditionnels et remis sur le marché, peut favoriser l'installation d'actifs à niveau de vie élevé. La rénovation de l'habitat patrimonial devra, comme pour toute politique de développement du logement, faire appel aux principes de Haute Qualité Environnementale (HQE), notamment par l'utilisation des énergies renouvelables.

Les politiques d'aménagement culturel sont largement régionalisées, entraînant des démarches isolées et dispersées dans les territoires identitaires interrégionaux tels que l'Aubrac ou le Mézenc. La mise en valeur de ces territoires dépassant les limites administratives serait tout à fait pertinente car elle répond pleinement à l'engouement croissant des populations locales et des clientèles touristiques.

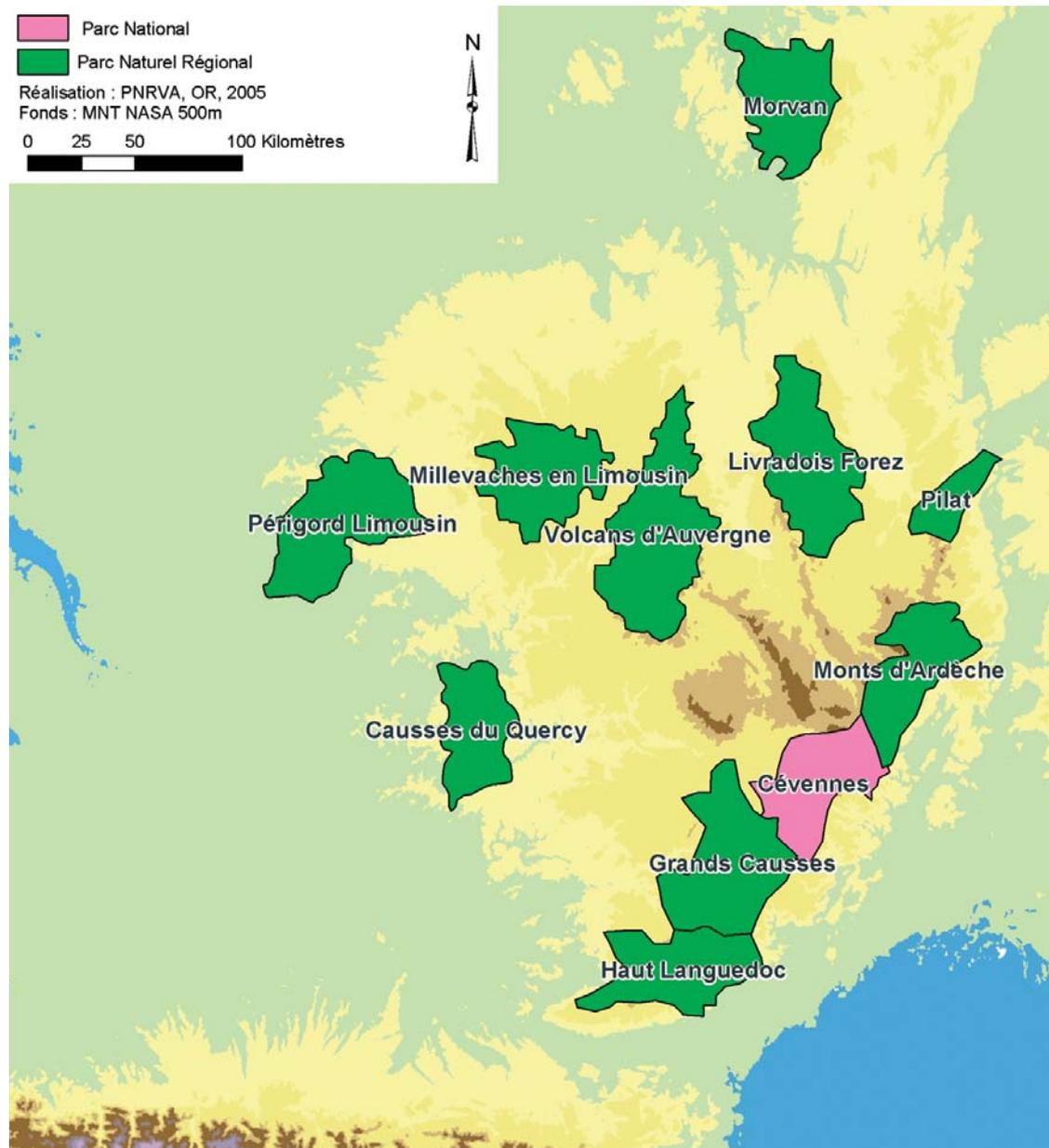
Des actions de préservation du patrimoine naturel associant gestionnaires, agriculteurs, usagers sont à favoriser, par exemple en créant des sites ouverts et aménagés pour l'accueil du public, permettant par ailleurs le développement du sport de pleine nature.

■ «Cultiver» le paysage

Les populations sont de plus en plus à la recherche d'un cadre de vie préservé : «une nouvelle relation à une nature apprivoisée, sécurisée, rendue accessible à divers degrés»¹⁴. Cette relation se manifeste pendant les vacances avec l'envie d'un contact avec la nature, accompagné, mais aussi dans l'environnement quotidien d'un monde moderne devenu essentiellement urbain. Les paysages du Massif central sont porteurs d'attractivité pour des séjours touristiques ou pour une installation pérenne s'ils donnent l'image d'une campagne paisible, ouverte sur des horizons dégagés, mais aussi habitée et active. Dans certaines contrées, la forêt, trop présente, ferme les paysages et occulte les perspectives.

Cette demande est à appréhender en affirmant aussi que les «espaces vierges» sont caractéristiques de l'identité montagnarde et peuvent générer des activités spécifiques telles le tourisme de nature, la recherche scientifique, et qu'ils peu-

Les parcs naturels dans le Massif central



Source IPAMAC

vent jouer un rôle dans l'éducation environnementale. L'agriculture doit contribuer à la préservation de l'environnement et en tirer un avantage concurrentiel. Cet objectif peut se traduire par la mise en œuvre d'un dispositif innovant permettant la qualification environnementale de territoires.

Le risque majeur pour les paysages du Massif central est celui de la banalisation. La qualité des grands paysages peut aussi être remise en cause par des équipements majeurs. À l'inverse, une infrastructure bien intégrée (ex. l'A75) peut ouvrir des perspectives visuelles inégalées. Riche de ressources environnementales, le Massif central se doit de conforter leur protection en donnant une valeur et une «rémunération» pour le maintien des aménités, en promouvant des politiques ambitieuses de développement durable.

■ Développer une culture environnementale sur les secteurs forêt bois et agriculture

Pour intégrer la forêt dans les dynamiques territoriales de développement durable, il est nécessaire de lancer une action forte de motivation en faveur d'une gestion concertée. Elle visera les propriétaires forestiers et les scieurs dont un nombre trop important n'a pas encore conscience des enjeux, les citoyens afin de les convaincre de l'intérêt commun d'une plus large utilisation du matériau bois construction et bois énergie, les élus enfin, afin qu'ils prennent conscience du potentiel du secteur en termes économique, social et environnemental lié à une bonne gestion

des massifs, mais aussi de leur responsabilité dans l'aménagement du territoire. Ce programme de mobilisation sera à conduire sur plusieurs années. Un programme opérationnel d'interventions en faveur de l'environnement est à construire : gestion de la biodiversité, multifonctionnalité des espaces, corridors biologiques...

La gestion de l'espace doit se concevoir en complémentarité, voire en synergie entre les filières forêt bois et agriculture. En s'associant, en se coordonnant, elles assureront leur développement économique, condition nécessaire du maintien d'une population active, fondement du tissu social en milieu rural. Elles doivent répondre ensemble à des problématiques communes- gestion de l'espace, multifonctionnalité- mais également aux freins à leur développement : desserte, isolement...

■ **Être fier de son identité culturelle et en faire un critère de modernité**

Le Massif central a une richesse et une diversité culturelles, possède des savoir-faire, des identités territoriales à faire émerger ou à faire renaître dans une expression contemporaine porteuse de reconnaissance dans l'espace européen et dans la francophonie.

Pérenniser les sources culturelles de nos territoires

La collecte des sources patrimoniales, des savoir-faire traditionnels est à poursuivre, portée par une démarche rigoureuse et scientifique dans laquelle les conservatoires, les écomusées, les sociétés savantes ont toute leur place ainsi que le monde universitaire et industriel. Il s'agit d'engranger du savoir, du savoir-faire, des traditions pour les faire connaître dans des réseaux européens et ainsi offrir aux jeunes créateurs, des matériaux de base dans lesquels ils pourront faire fructifier leur imagination et leurs talents.

Encourager la création artistique identitaire contemporaine

L'expression figée des cultures traditionnelles est synonyme de repli identitaire, de frilosité intellectuelle. Par contre, la réappropriation, la transmutation des acquis traditionnels par les artistes génèrent de nouvelles formes de création artistique, comme par exemple en art contemporain, en musique traditionnelle. Des régions comme la Bretagne, la Corse, ont su donner une image moderne et dynamique de leurs traditions en créant des événements culturels festifs de renommée nationale et européenne. Le Massif central a des atouts dans ce domaine à développer en lien avec des territoires identitaires similaires en Europe et dans le reste du monde, notamment l'espace francophone. Ces événements permettent le développement d'un sentiment d'appartenance et de confrontation avec d'autres pays, d'autres cultures. Ils sont facteurs d'ouverture vers le monde.

Promouvoir la singularité du massif, porteuse de modernité et de distinction

Les valeurs singulières du Massif central en termes de géographie, d'histoire et d'identités territoriales peuvent être vécues et diffusées comme des signes distinctifs, porteurs de fierté pour une appartenance à un espace qui a su assumer et valoriser un patrimoine artisanal, culturel, «biologique» (les races rustiques...). Ces valeurs sont un vecteur de différenciation positive si elles sont portées par des acteurs décidés à les inscrire dans la modernité.

La singularité «Massif central» sera d'autant mieux diffusée qu'elle sera basée sur une capacité à construire des réseaux d'expériences, d'informations, reliée à d'autres régions d'Europe, d'autres cultures, portée par des femmes et des hommes qui expriment leur volonté «d'être ici et du monde, le Massif central, un espace pour entreprendre»¹⁵.

3^{ème} condition : les services

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence des territoires, le rayonnement dans l'Europe, en raisonnant à l'échelle internationale, est à favoriser.

Pour donner envie de s'installer sur le Massif, il faut proposer des services de bonne qualité aux personnes et aux entreprises. L'accès aux services publics et plus généralement aux services aux publics, selon des modalités prenant en compte les nouveaux modes de comportement des usagers et les évolutions de notre société, doit demeurer une préoccupation du Massif central. Dans un monde gouverné par la mobilité, les services aux usagers des transports sont indispensables pour les particuliers et les entreprises.

■ Ouvrir le territoire et les esprits par l'accès à la culture

La culture crée du lien social, est mobilisatrice de différenciation positive. Créatrice d'emplois dans les secteurs des métiers culturels et artistiques, la culture peut aussi générer du développement économique local. Le Massif s'inscrit dans une démarche de création contemporaine, ouverte à l'international. Aider les artistes à diffuser leurs productions à un niveau international pourrait avoir des répercussions positives en terme d'image. Le Massif central

doit accroître ses efforts dans l'accueil d'artistes étrangers pour permettre aux habitants de découvrir de nouvelles cultures et de faire connaître le territoire à ces artistes.

Faciliter l'accès à la formation artistique et la professionnalisation des intervenants culturels

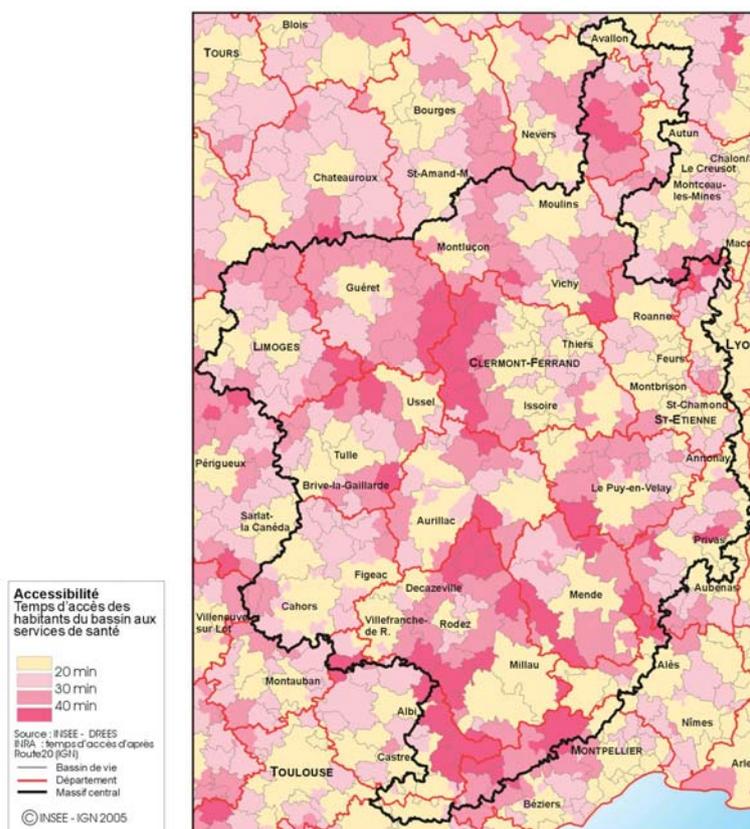
Pour assurer un accès équitable aux formations artistiques de qualité, notamment dans la musique, le chant ou les arts graphiques, il faut développer par exemple des écoles en réseau innervant le milieu rural, proposant à des coûts raisonnables pour les collectivités publiques, une initiation musicale, des formations initiales diplômantes et des activités de pratique artistique amateur.

La professionnalisation des intervenants culturels et des intermittents du spectacle doit permettre d'augmenter l'offre culturelle sur le territoire et donc de leur assurer une activité permanente.

Organiser les réseaux de diffusion

Des efforts de programmation, de diffusion des spectacles vivants, d'expositions d'art contemporain ont déjà été réalisés dans chaque région du massif, à destination des habitants des villes et des bourgs ruraux. Les réseaux de diffusion culturelle gagneraient en économie d'échelle, en qualité de prestations, s'ils étaient mutualisés et organisés à

Accessibilité aux services de santé



l'échelle interrégionale, y compris en s'appuyant sur les grandes métropoles sises en bordure du massif. La valeur ajoutée «massif» serait d'offrir aux zones situées en périphérie des départements ou des régions une équité d'accès par l'aide à la diffusion réalisée par les structures culturelles agissant dans ces espaces.

Favoriser l'accès au cinéma pour les populations rurales

Le cinéma reste un lieu de création de lien social et de convivialité. La rénovation des équipements est à poursuivre en intégrant l'arrivée du cinéma numérique et ses surcoûts. Dans tout le réseau des salles, notamment les plus petites, des actions de formation, de regroupement, de création d'événements sont à promouvoir. Le tissu rural desservi par les circuits itinérants est le maillon le plus fragile mais en même temps le plus porteur de convivialité et de culture pour les populations : conditions de projection, professionnalisme, équilibre économique sont des défis à relever.

Financer des équipements culturels structurants

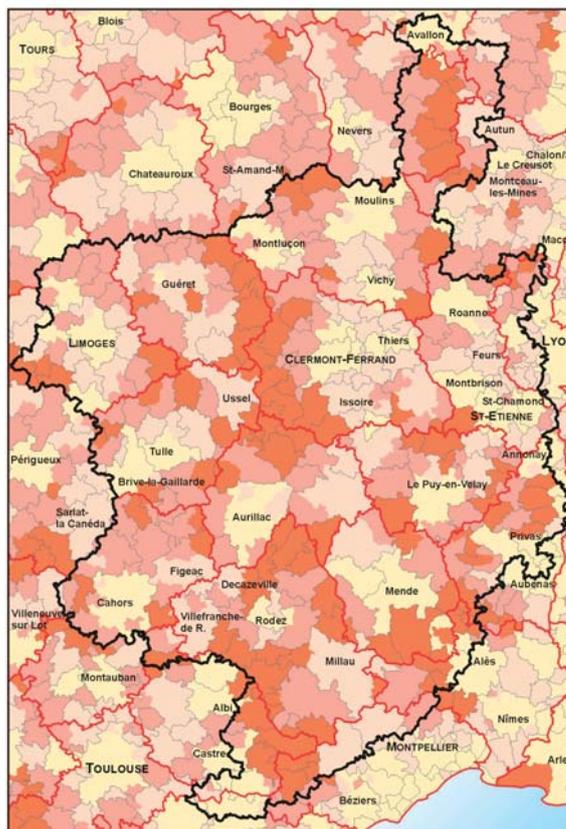
Soutenir la construction et la rénovation d'équipements structurants permettrait d'améliorer l'accès et l'offre culturelle sur les territoires. Ces équipements doivent pouvoir être réalisés à différentes échelles et être complémentaires. Ils permettront d'améliorer la diffusion de la culture, la promotion des artistes, l'initiation et la formation.

Maintenir et accueillir la population par les services et l'habitat

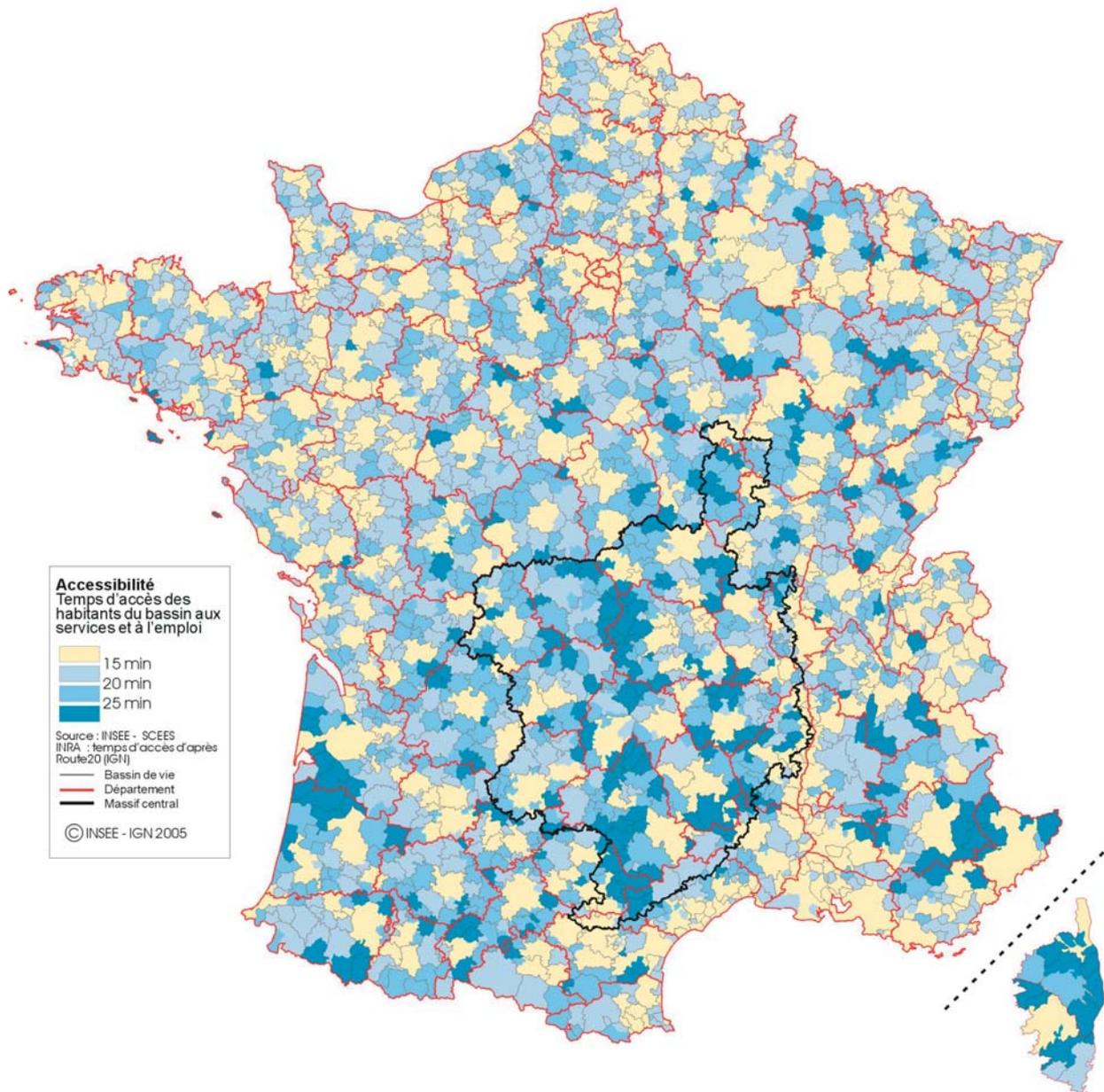
Si les publics jeunes ont vocation à être mobiles, ce qui compte c'est que les flux d'installation soient supérieurs aux flux de départ. Le renforcement de l'offre d'accueil et de l'attractivité pour des jeunes actifs est un enjeu fort de l'avenir du tissu économique du Massif central comme celui de la qualité des services à la population et aux entreprises. Les services aux entreprises doivent être de premier choix, facilement disponibles, d'accès facile et répondant aux besoins des PME. Il faut veiller à offrir des conditions attractives pour les entreprises et leur personnel hautement qualifié. Le mouvement vers les campagnes isolées peut exister à condition qu'une politique d'accueil cohérente soit mise en place, notamment le maintien de l'artisanat, des services et des commerces dans les bourgs-centres, l'offre d'habitat, de loisirs sportifs et culturels, l'accompagnement des nouveaux arrivants. En milieu rural, le marché locatif représente 27 % du patrimoine immobilier contre 40 % en milieu urbain alors que des bâtiments, de bonne facture, sont parfois laissés à l'abandon ou fermés et que des ménages renoncent à s'installer faute de logement. L'agriculture peut contribuer à développer des activités de service en lien avec l'artisanat et le commerce permettant ainsi le maintien de territoires vivants.

L'aménagement éducatif du territoire et l'offre de formation doivent être pensés comme facteur d'attractivité et comme appui au développement local : formation qualifiante,

Accessibilité aux lycées, collèges et écoles primaires



Accessibilité générale des habitants aux services et à l'emploi



prometteuse d'emplois dans des secteurs technologiques à haute valeur ajoutée, formation professionnelle en lien avec le tissu industriel, apprentissage, formation aux métiers culturels, adaptation de l'enseignement à des publics étrangers. L'offre de formation doit être adéquate, attractive, accessible et de haute qualité.

Outre le maintien des services par des démarches innovantes, il s'agit de favoriser les conditions de développement de nouvelles activités complémentaires aux activités traditionnelles ou totalement nouvelles, au profit des PME/PMI.

■ **Développer des services aux usagers des transports**

Dans une société de la mobilité et de l'interactivité, les usagers des transports seront de plus en plus exigeants pour une communication sur les différentes gammes de transport avec une approche multimodale : capacités routières, ferrées, aériennes avec temps de trajets, réseaux routiers «gros porteurs», services... Ex : développement d'un site Internet à l'intention de tous les usagers (transporteurs, habitants, touristes).

Les transporteurs et les entreprises ont besoin de services adaptés (aires gardées, capacités de nuitées, autoports) et de services logistiques (mise en valeur des nœuds autoroutiers et ferroviaires). Les touristes ont besoin d'informations sur les paysages et les patrimoines traversés, sur les offres d'hébergement, les produits locaux. Il serait intéressant de proposer des accès numériques (connectivité Internet, bornes interactives, portails dédiés) aux usagers réguliers et aux touristes sur les aires d'autoroutes : patrimoine local, réservations facilitées, itinéraires, activités... et de valoriser le patrimoine naturel et culturel en adaptant les moyens de transport (croisières ferroviaires...).

■ **Construire un projet d'enseignement supérieur Massif central**

Organiser et promouvoir une offre globale

L'offre universitaire du Massif central doit se construire selon une approche duale, à l'image de la modernité : répondre aux besoins de proximité des habitants et des entreprises, être intégrée dans une constellation de réseaux nationaux et internationaux.

L'offre comprend les formations, les stages, l'accueil des étudiants et leurs conditions de vie (logement, transport, sport, culture...) depuis le post-bac jusqu'au troisième cycle, en lien avec les milieux socio-économiques. Une action de structuration coordonnée de l'offre est souhaitable afin qu'elle soit cohérente et complémentaire et qu'elle soit affichée à l'échelle du massif (dépliant, site Internet...). Cette offre organisée se construirait et s'actualiserait autour d'une conférence annuelle des responsables d'Établissements du massif à laquelle seraient associés les directeurs de Crous. Un volet «Massif central» pourrait être ainsi intégré en annexe aux contrats d'Établissements.

Les périodes de stages des grandes écoles, parfois longues, si elles sont bien vécues par les élèves, sont porteuses d'image positive que les élèves relaient auprès de leur entourage, voire dans leurs projets d'installation professionnelle.

Proposer des filières porteuses de réussite

Dans un contexte démographique difficile, le Massif central doit s'organiser pour proposer des offres de formation porteuses de réussite économique et de modernité, s'inscrire dans une politique de «niches» (exemples de la bio informatique à Aurillac, l'emballage au Puy en Velay, le génie civil à Egletons, le lycée hôtelier à Saint-Chély d'Apcher, les arts du bois à Château-Chinon) débouchant sur des offres d'emploi pour des jeunes diplômés. Les antennes universitaires ont été créées pour répondre à un besoin de démocratisation de l'enseignement supérieur. Elles sont aussi facteurs d'attractivité pour des villes moyennes. Ces antennes universitaires répondent à des besoins de services au public, de structuration de l'armature urbaine du Massif central. Elles doivent aussi être reliées au monde économique local et à des grands pôles d'enseignement et de recherche. La valeur ajoutée à l'échelle du massif pourrait être d'élaborer et de promouvoir une charte de l'accueil «packagée», de construire une communication sur l'offre Massif central à destination des étudiants étrangers, comme par exemple un site Internet en anglais. La jeunesse sera d'autant plus attirée dans le Massif central que les formations dispensées seront prometteuses d'emploi dans des secteurs technologiques à haute valeur ajoutée, à image de réussite économique et de modernité.

■ **Renforcer le partenariat villes/campagnes**

Clermont-Ferrand, Limoges, Saint-Étienne ont intérêt à affirmer leurs fonctions métropolitaines afin de renforcer leur rôle de locomotive et à créer des liens avec les grandes métropoles de rang international dont le rayonnement et l'impact peuvent être sources de richesses pour les espaces plus ruraux : tourisme de proximité, économie résidentielle, vente directe de produits... Les autres villes et les bourgs ruraux sont des atouts pour le développement des territoires ruraux en tant que lieux de production et de services, en tant que cadre de vie sûr, préservé et attractif comme source de «différenciation positive» par rapport à une banalisation des espaces périurbains.

Le maillage grandes villes/villes moyennes/petites villes/bourgs ruraux proposant une gamme hiérarchisée de services aux populations est à conforter en prenant appui aussi sur les centres urbains du pourtour du massif, souvent «villes portes», «villes relais» des grandes métropoles. Dans un paysage de population disséminée et vieillissante, les petites villes et les bourgs ruraux contribuent à garantir un niveau d'accès minimum aux services d'intérêt économique général. Ils peuvent devenir des pôles de développement en s'appuyant sur leurs atouts locaux et en utilisant les technologies innovantes de communication.

4^{ème} condition : la structuration des réseaux

La dynamique de développement du Massif repose sur des réseaux inter-acteurs (universités, parcs naturels à travers l'association IPAMAC,¹⁶ chambres consulaires, villes...) qui ont appris à travailler ensemble. Le comité de massif est un lieu de concertation «naturel» entre l'État, les collectivités, les acteurs économiques, la société civile.

La mise en œuvre du schéma ne se fera que si des actions interterritoriales axées sur l'ingénierie et la matière grise sont conduites par des réseaux qualifiés, complémentaires, capables de construire des partenariats transnationaux pour développer la production, la mise en marché et la compétitivité au bénéfice des hommes et des femmes vivant dans les villes et les campagnes du massif.

Des initiatives d'organisation de services, d'innovations sont à encourager, à disséminer. Des portails de promotion d'offres Massif central sont à construire comme par exemple l'enseignement supérieur, l'accueil d'actifs, le tourisme. Le travail des réseaux à l'international est à appuyer. Dans certains domaines, comme le bois, l'eau, les énergies renouvelables, le tourisme... des politiques sont conduites à différents échelons territoriaux. Mais il est nécessaire de favoriser la coordination de leurs actions, de prévoir des lieux ou des structures d'échanges entre les différents responsables.

L'élaboration de systèmes communs d'observation et de comparaison est souhaitable pour accompagner les décideurs. Dans le tourisme par exemple, une connaissance fine des clientèles, de ses attentes sont des données essentielles pour accompagner les prises de décision, pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Les acteurs de terrain ont besoin d'outils, de méthodes pour se qualifier, pour optimiser les partenariats entre réseaux. Par exemple, les professionnels de l'accueil, isolés sur leur territoire, ont besoin d'un soutien d'ingénierie, de transferts de méthodologie, de banques de données d'expériences.

Les démarches de projets, le soutien financier des collectivités territoriales, de l'État, de l'Europe impliquent que se construisent des méthodes partagées et mutualisées visant à mettre en place des outils de suivi en continu facilitant l'évaluation à 10 ans : une réelle évaluation «progrès» et non évaluation «procès» au bénéfice des citoyens et en contrepartie des subventions accordées.

Pour faire connaître la richesse, la modernité, les atouts singuliers du massif, diffuser des images mobilisatrices pour attirer de nouveaux actifs et de nouvelles clientèles, une stratégie de communication est à mettre en œuvre, fondée sur les acteurs connus et reconnus du massif d'une part, le grand public d'autre part.

À ces deux cibles doivent correspondre deux outils différents de communication basés sur deux axiomes identiques :

- une communication qui passe par l'appropriation des acteurs du massif de la qualité de leurs territoires «pour convaincre, il faut soi-même, être convaincu».
- une communication qui respecte et valorise les richesses humaines et l'identité des différents territoires «l'unité dans la diversité».

Afin de faire passer l'idée que le Massif central, un espace pour la création, est porté par des hommes et des femmes ingénieurs, inventifs, entrepreneurs.

Les conditions du développement sont au service d'une cohésion sociale et culturelle autant qu'économique, au bénéfice des habitants de longue date et des nouveaux arrivants pour qu'ensemble, ils bâtissent un espace de projets associant fierté identitaire, modernité au service du développement local et relié à l'Europe et au monde.

¹⁶ Inter Parcs du Massif Central

Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central est le document de référence à long terme pour l'aménagement et le développement d'un massif montagneux s'étendant sur six régions et vingt deux départements français. Il est construit sur la volonté de s'engager sur des performances et la réussite des politiques publiques au service d'hommes et de femmes entrepreneurs, résolument insérés dans l'économie de la connaissance et sur une structuration des réseaux du massif centrés sur l'ingénierie, l'observation, l'évaluation et prêts à s'investir dans des partenariats transnationaux. Fort de sa particularité de montagne habitée, accessible et préservée, le Massif central a l'ambition d'attirer sur sa mosaïque de territoires de nouvelles populations françaises et étrangères. Pour cela, les acteurs se mobilisent sur un projet de développement économique original conciliant croissance et protection de l'environnement. Les trois axes de développement –accueil de nouvelles populations, création de richesses, accessibilité du territoire– et les quatre conditions de développement –recherche/développement /transfert, environnement et cadre de vie, services, structuration des réseaux– s'inscrivent dans les grandes orientations du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC).

Qualité de vie, services aux entreprises et aux habitants, villes sûres et authentiques, patrimoine naturel et bâti, espaces de loisirs de nature et de culture proches des lieux de vie, parcs naturels enviés, fierté identitaire et création contemporaine sont autant d'atouts à promouvoir en France et à l'étranger pour attirer des entreprises et du personnel hautement qualifié. Porteur d'ambitions ciblées sur des

atouts non délocalisables et sur des signes distinctifs, le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif central témoigne de la volonté des hommes et des femmes d'être compétitifs et accueillants.

Les massifs montagneux, organisés à l'échelle interrégionale française, leur confèrent une taille européenne. Espace de liaison ouvert sur l'Europe, le Massif central veut rayonner et développer des partenariats avec le sud-ouest européen et d'autres régions européennes aux problématiques similaires. La disparition du zonage doit favoriser une approche globale, équilibrée et solidaire entre les territoires, s'appuyant en particulier sur une ingénierie de projets. De longue date, le Massif central a été un lieu de créativité et d'expérimentation pour de nouvelles politiques devenues nationales, voire européennes : 1 % paysage et développement, Fonds Régional d'Aide au Conseil, primes à l'herbe... Ce «laboratoire d'expérimentation» basé sur la valorisation des masses critiques obtenues par un travail à l'interrégional favorise le développement des réseaux à lisibilité internationale, la coordination des outils d'intervention aux échelles appropriées et la cohésion entre les territoires, fondement du Projet européen.

En adoptant une vision positive et décomplexée, en relevant les défis, les acteurs du Massif souhaitent s'investir dans les futures contractualisations françaises et européennes : cohérence, analyse, évaluation, au bénéfice d'un modèle pilote de développement durable appliqué au Massif central, s'intègrent dans le Cadre de Référence Stratégique National visant à «*soutenir la création de richesse tout en veillant à assurer l'égalité des chances entre les personnes et à préserver le patrimoine naturel*».

Le Massif central et les massifs montagneux en Europe



Le schéma de Massif, prévu par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, est un document d'orientations stratégiques, évolutif et transversal à l'horizon 2030, résultat d'une démarche ordonnée et concertée, initiée par le comité de massif en septembre 2004.

Le schéma de Massif témoigne de l'ambition de construire un modèle de développement durable pour les prochaines décennies. Fort de sa particularité de montagne habitée et préservée, le Massif central relèvera le défi de la reconquête démographique en privilégiant trois axes de développement : l'accueil de nouvelles populations, la création de richesses, l'accessibilité du territoire.

Pour accroître sa compétitivité en Europe et dans le monde, être attractif, quatre conditions de développement seront favorisées : la recherche/développement/transfert, l'environnement et le cadre de vie, les services, la structuration des réseaux. Basé sur des valeurs d'identité culturelle et sur des atouts économiques, le schéma de Massif est au cœur des logiques de projets devant se concrétiser dans les futures contractualisations françaises et européennes.



DIACT Massif central
19 boulevard Berthelot
63400 Chamalières

Internet : www.massif-central-diact.gouv.fr
Courriel : massif.central@diact.gouv.fr

